

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 15 avril 1999, à 14 h
Best Western Hôtel Jacques-Cartier
Salle Champlain
131, rue Laurier
Hull

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 AVRIL 1999.....	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	4
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
NORMAN SAINT-JACQUES.....	16
VIOLETTE GRÉGOIRE.....	27
JULIE CROTEAU.....	32
REPRISE DE LA SÉANCE.....	46
PÉRIODE DE QUESTIONS:	
PIERRE MÉNARD.....	46
ÉRIC DUGUAY.....	64
MARCEL ROBERT.....	73
LUCIE DOYON.....	81
HUGHES DUPUY.....	86

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonjour et bienvenue à chacun et chacune d'entre vous!

10 Dans notre présence, j'expliquais hier que dans la consultation que nous menons, il y a donc deux phases, la phase d'appropriation de l'information et la phase mémoires. Nous sommes actuellement dans la première phase, donc consacrée essentiellement à l'information et à la connaissance que nous avons de la problématique de l'eau et des différentes interventions qui sont faites dans le domaine de l'eau.

15 Après avoir fait un premier partage de la connaissance et des mandats dans les différents ministères, nous sommes actuellement à faire la tournée des régions, à partir à la fois du document de synthèse produit par l'appareil gouvernemental ainsi que du portrait régional sur l'eau pour la région de l'Outaouais.

20 Déjà, un bon nombre de personnes se sont inscrites pour poser des questions cet après-midi. Je rappelle que l'ordre qu'on suit est le suivant: vous vous identifiez, vous posez des questions en les adressant ou en précisant le plus possible la question que vous voulez poser et la Commission va s'assurer qu'il y ait réponse à votre question.

25 Par ailleurs, de son côté, évidemment la Commission, elle, qui, pendant trois mois, préside au questionnement et à l'accumulation de l'information, la Commission procède à sa propre enquête et, donc, ne soyez pas surpris que de temps en temps la Commission rajoute des questions à vos propres interrogations pour faire des liens et pour valider les informations qui sont reçues à un endroit ou à l'autre.

30 Pour répondre aux questions, une brochette impressionnante d'experts de différents ministères. Je demande d'abord aux gens de s'identifier et ensuite, je procéderai à quelques petites informations techniques sur des réponses à des questions qui ont été demandées hier et à des dépôts de documents. Et après, je ferai venir les gens qui se sont inscrits auprès du secrétariat pour poser des questions.

35 Alors, on commence par l'identification des gens et on va passer par la table des autres experts aujourd'hui en commençant par vous, monsieur, au coin de la table.

M. BERNARD BEAUREGARD :

40 Bernard Beauregard de la Communauté urbaine de l'Outaouais.

M. MARC CLÉMENT :

45 Marc Clément, ministère de l'Agriculture à Buckingham.

M. YVAN DUMONT :

50 Yvan Dumont, ministère des Affaires municipales, Direction des infrastructures.

Mme CAROLE LÉGARÉ :

55 Carole Légaré, Direction de la Santé publique de l'Outaouais.

Mme HÉLÈNE DUPONT :

60 Hélène Dupont, Direction de la Santé publique de l'Outaouais.

Mme FRANÇOISE MOUGEAT :

65

Françoise Mougeat du ministère des Ressources naturelles à la Direction de planification et recherche à l'énergie.

M. BERNARD CARRIÈRE :

70

Bernard Carrière, Ressources naturelles, gestion du territoire public.

M. SERGE TOURANGEAU :

75

Serge Tourangeau, ministère des Ressources naturelles, directeur des orientations.

Mme CATHERINE ROONEY :

80

Catherine Rooney, ministère des Ressources naturelles, Forêts Québec, Direction régionale de l'Outaouais.

LE PRÉSIDENT :

85

Merci. On m'a dit aussi que du ministère de l'Agriculture, il y a deux autres spécialistes qui sont en route, particulièrement dans les questions qui concernent les piscicultures.

M. MARC CLÉMENT :

85 Oui, c'est le cas de monsieur Guy Ouellet et monsieur Denis Lacerte qui vont se joindre à nous autres dans le courant de l'après-midi et qui vont être ici aussi ce soir.

LE PRÉSIDENT :

90 Alors j'essaierai, comme la question a été abordée hier, certainement que soit cet après-midi et probablement plus tôt ce soir qu'on abordera de manière plus approfondie la question des piscicultures. On continue l'identification des personnes.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

95 Sylvain Primeau, ministère de l'Environnement, Direction des écosystèmes aquatiques.

M. PIERRE AUGER :

100 Pierre Auger, Direction des politiques, secteur municipal au ministère de l'Environnement.

M. MICHEL LAVALLÉE :

105 Michel Lavallée de la même Direction.

M. PHILIPPE GENTES :

110 Philippe Gentes, Direction des politiques du secteur municipal, ministère de l'Environnement.

M. LÉON MARTIN :

115 Léon Martin, responsable du service d'environnement, région Outaouais.

M. ANDRÉ FOURNIER :

André Fournier, Faune et Parcs Québec, Outaouais.

M. RAYMOND LEMYRE :

120 Raymond Lemyre, Environnement, Direction régionale de l'Outaouais.

M. MICHEL ROUSSEAU :

125 Michel Rousseau, Direction régionale du ministère de l'Environnement de l'Outaouais.

M. DANIEL DUBUC :

130 Daniel Dubuc, Direction régionale du ministère de l'Environnement.

M. PIERRE LÉVESQUE :

Pierre Lévesque, Direction régionale de l'Outaouais.

135 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Jean-Maurice Latulippe, directeur des politiques, secteur municipal, Environnement Québec.

140 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

145 Alors, je signale aussi en plus de mes deux collègues qui sont commissaires avec moi, madame Gisèle Gallichan et monsieur Camille Genest, la présence de deux analystes ici à la petite table à côté de la table de la présidence, monsieur Louison Fortin et monsieur Pierre Dugas. La sténotypiste, madame Lise Maisonneuve. À la logistique, Richard Grenier; au son, Martin Lajoie. Registre et communication, à l'arrière de la salle, Serge Labrecque, et documentation et secrétariat de la Commission, madame Hélène Marchand.

150 Alors voilà beaucoup de monde à votre service. C'est intéressant parce que vous pouvez poser des questions et vous aurez normalement les meilleures réponses par les gens qui sont les experts des différents ministères, puis il ne vous est jamais interdit, aux pauses-santé ou après, d'aller voir les personnes individuellement. Parfois, ça permet des communications directes de faire avancer des dossiers immédiatement.

155 Alors, avant de commencer l'interrogation, d'abord quelques questions qui ont été posées hier, monsieur Lévesque, à propos de la validation des débits des piscicultures. On n'aura pas besoin d'en parler longuement puisqu'on va y revenir mais, hier, il a été question de 534 mètres cubes à l'heure pour une pisciculture de 250 tonnes. Ça va?

160 **M. PIERRE LÉVESQUE :**

Oui, monsieur le président. Juste à titre d'information additionnelle, si vous le permettez. Vous avez demandé si ce chiffre était validé. Nous avons confirmé que oui. Et

165 c'est pour une gestion rigoureuse des débits de la pisciculture. Par contre, pour une gestion un peu plus normale, on pourrait parler de débit voisinant 650 à 1 200 mètres cubes/heure.

LE PRÉSIDENT :

170 650 à 1 200?

M. PIERRE LÉVESQUE :

850 à 1 200.

175

LE PRÉSIDENT :

850 à 1 200 mètres cubes à l'heure.

180

M. PIERRE LÉVESQUE :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

185

Est-ce que vous avez des données qui confirment aussi la proportion de l'utilisation du cours d'eau et de la nappe souterraine?

M. PIERRE LÉVESQUE :

190

Négatif.

LE PRÉSIDENT :

195

Non, vous n'avez pas. Très bien. Il y a eu une question sur les aqueducs privés et on demandait combien il y avait d'aqueducs privés dans la région.

M. PIERRE LÉVESQUE :

200

Oui, nous avons mentionné à ce moment que dans le document, à la page 11, nous indiquions cinq réseaux privés, mais effectivement il y en a beaucoup plus que ce nombre. Il y en a effectivement 84 qui détiennent un permis. Et les cinq qui étaient indiqués dans le document, étaient cinq qui étaient sous le contrôle et qui possédaient 50 clients et plus raccordés à ce réseau. Alors, pour les autres réseaux, c'est des quantités inférieures à 50 abonnés.

205

LE PRÉSIDENT :

Alors quand il y a moins de 50 abonnés, au fond vous n'avez pas de...

210

M. PIERRE LÉVESQUE :

On ne fait pas de mesure de contrôle.

215

LE PRÉSIDENT :

... d'information, de mesure de contrôle. Ça veut dire que les mesures de contrôle de la bactériologie ne sont pas faites.

220

M. PIERRE LÉVESQUE :

C'est selon le règlement sur les réseaux privés.

225

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais vous n'avez pas de contrôle à votre niveau?

M. PIERRE LÉVESQUE :

230

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

235

On s'est interrogé aussi sur la vidange des fosses septiques et sur d'éventuels délinquants qui ne vidangeraient pas le contenu des fosses septiques dans des endroits appropriés. Est-ce qu'il y a eu là-dessus des interceptions de délinquants et éventuellement des amendes ou autres?

M. PIERRE LÉVESQUE :

240

Effectivement, monsieur le président, vous nous avez mentionné hier que vous aviez une préoccupation au niveau du suivi de la disposition des boues de fosses septiques. Effectivement, en 1994 et en 95, nous avons effectué six enquêtes au niveau de la Vallée-de-la-Gatineau plus particulièrement et, de ces six enquêtes, il a résulté deux condamnations pour la même personne ou la même entreprise concernant des dispositions hors réglementaires au niveau des boues de fosses septiques.

245

250 Également ce qu'on aimerait souligner, c'est qu'il y avait une préoccupation au niveau des lieux de disposition. Je pense que les gens s'interrogeaient sur le manque de lieux pour disposer des boues de fosses septiques. Nous avons dans notre répertoire trois endroits dans la municipalité de la Vallée de la Gatineau. Et trois endroits aussi sont possibles à proximité, dans la MRC voisine Antoine-Labelle, ce qui totalise six sites de disposition dans la partie nord de la région.

255 **LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous me les identifier les trois de la Gatineau, s'il vous plaît?

260 **M. PIERRE LÉVESQUE :**

On les a sur liste. On avait un document à cet effet-là. Si vous voulez qu'on vous le dépose, on pourrait vous le déposer.

265 **LE PRÉSIDENT :**

S'il n'est pas trop considérable, déposez-le, s'il vous plaît.

270 **M. PIERRE LÉVESQUE :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

275 Alors, une petite question au ministère des Ressources naturelles. On m'a dit que vous aviez des informations sur la classification des rivières. C'est bien vrai? Parce que c'est une question qui a été soulevée plusieurs fois déjà dans l'audience.

280 **Mme FRANÇOISE MOUGEAT :**

Monsieur le président, est-ce que je peux peut-être faire un rappel du dossier peut-être pour le public?

285 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît, oui, oui, oui. Vous le présentez rapidement, s'il vous plaît.

Mme FRANÇOISE MOUGEAT :

290 Rapidement, oui. Alors, le dossier de classification des rivières, ça remonte donc
dans le début des années 90 où, lors de Commission parlementaire sur le plan de
développement d'Hydro-Québec, des groupes avaient demandé un zonage, de pouvoir zoner
les rivières d'avance, de planifier des rivières pour le développement hydroélectrique, d'autres
pour la conservation, d'autres pour le récréotouristique. Et cette demande a fait son chemin, ça
295 a été repris lors du débat public sur l'énergie. Et le gouvernement donc a retenu cette
recommandation d'aller vers le sens d'une classification des rivières dans sa Politique
énergétique de novembre 96.

Parallèlement donc à cet engagement du gouvernement de procéder à une classification
300 des rivières, il y avait également le ministère de l'Environnement et de la Faune, l'ancien MEF,
qui avait également un projet de programme de rivières patrimoniales. Donc, par souci de
cohérence, on a décidé de mettre en place un groupe de travail interministériel composé donc
de l'Environnement et Faune, Ressources naturelles et le ministère de la Culture et des
Communications pour le volet patrimonial.

305 Donc, on a travaillé au début 97 sur le processus de classification des rivières pour le
soumettre... en tout cas, s'il y a des questions sur le processus lui-même, peut-être on pourra
revenir plus tard, mais dans le cheminement du dossier, il a été soumis donc ce processus-là
qui parlait donc des principes, des rôles des acteurs, des mécanismes d'harmonisation avec le
310 programme des rivières patrimoniales, ça a été soumis à une consultation au printemps 98.
Non, 97, c'était l'interministériel et ensuite au printemps 98, une consultation plus élargie où il y
a une soixantaine d'organismes qui avaient été consultés.

Mais comme le document était aussi sur Internet, on n'a pas refusé, il y avait possibilité
315 que quiconque voulait faire des commentaires, on les a reçus.

Donc, on a compilé donc les commentaires de ces mémoires. On a reçu 56 mémoires.
Ça c'était donc durant l'été 98. Il y a eu...

320 **LE PRÉSIDENT :**

Changement ministériel.

Mme FRANÇOISE MOUGEAT :

325 Merci. Il y a eu changement de ministre, campagne électorale. Enfin, ce qui était
ressorti aussi, c'était de rajouter deux autres ministères au groupe de travail, celui des Affaires
municipales et Tourisme Québec.

330 Et donc, on en est rendu là. Vous avez fait le point à Montréal il y a deux semaines que, effectivement, il n'y avait pas eu de décision sur les suites à donner à ce dossier. Il n'y avait rien qui avait été décidé. Mais, en tout cas, là, c'est nouveau mais on voudrait, le ministère des Ressources naturelles, y aller progressivement et de mener un exercice de caractérisation des rivières.

335 Dans la tournée de consultation, la région de l'Outaouais, la table stratégique de l'Outaouais fluvial nous avait invités à présenter notre dossier et, à cette occasion-là, ils nous avaient parlé, en tout cas avaient un peu offert leur collaboration, leur participation à un exercice, à un projet pilote ou à un banc d'essai. En tout cas, ça les avait intéressés de faire
340 une sorte de projet pilote.

L'idée a fait son chemin, mais il n'y avait pas de décision de prise et là, on pourrait démarrer donc cet exercice de caractérisation des rivières.

345 Donc, pour être plus claire, il n'y a pas eu de décision sur le processus de classification des rivières, je ne peux pas rien dire de plus là-dessus, mais on irait progressivement par une meilleure connaissance du territoire, une meilleure connaissance d'abord des rivières en lançant, en essayant de trouver une méthode d'inventaire pour caractériser les rivières, pour pouvoir faire une évaluation comparative des rivières au niveau des potentiels hydroélectrique,
350 récréotouristique, au niveau patrimonial, culturel, essayer de voir quelle méthode on pourrait utiliser au moins pour mieux connaître nos rivières.

Parce qu'on avait déjà fait un projet pilote au lac Saint-Jean, essayer de valider une méthode d'analyse multicritères et on s'était heurté à la difficulté qu'il y avait un manque de
355 connaissance sur les potentiels des rivières. Donc, la suite logique un peu de tout ça, c'est d'essayer de mieux connaître nos rivières et de pouvoir les comparer en connaissant les potentiels.

360 Là, c'est vraiment au tout début. Donc, je ne peux pas vous en dire plus sur les modalités de l'exercice. Mais si la table est toujours d'accord, on risque de redémarrer le projet et, donc, de reconvoquer le groupe de travail sur la classification des rivières pour dégager les grandes lignes.

LE PRÉSIDENT :

365 Est-ce que le rapport lui-même est rendu public?

Mme FRANÇOISE MOUGEAT :

370 Non.

LE PRÉSIDENT :

Il n'est pas...

375

Mme FRANÇOISE MOUGEAT :

Il est toujours dans le sens où, sur le processus lui-même sur ce qui était le mécanisme, les rôles des acteurs et tout, il n'y a pas de décision là-dessus. Donc, c'est comme une étape intermédiaire avant de prendre une décision éclairée sur le dossier.

380

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous entreprendriez un processus de...

385

Mme FRANÇOISE MOUGEAT :

Caractérisation.

390

LE PRÉSIDENT :

... caractérisation des rivières. Est-ce qu'il y a un ordre de priorité de certaines rivières? Commencez-vous par une rivière type ou sur l'ensemble des rivières?

395

Mme FRANÇOISE MOUGEAT :

Bien, ça, ça serait à discuter avec la région. J'imagine que ça serait les principales rivières qui seraient visées. Quand il y avait eu la présentation du ministère des Affaires culturelles à Montréal, il avait mentionné qu'il y avait eu aussi un contrat qui avait été donné à une consultante sur une méthodologie d'inventaire sur le patrimoine culturel. Donc, il y aurait déjà aussi, on pourrait mettre en pratique ce qu'elle aurait - je pense que le document a été déposé - au niveau culturel et on pourrait faire la même chose sur le côté naturel.

400

LE PRÉSIDENT :

405

Est-ce que votre Ministère prévoit un processus d'intégration d'opinion du public dans cette classification-là?

Mme FRANÇOISE MOUGEAT :

410

Ce n'est pas une classification.

LE PRÉSIDENT :

415 Caractérisation.

Mme FRANÇOISE MOUGEAT :

420 C'est plus une recherche de données, d'études potentielles. Donc, pour l'instant, c'est plus un travail d'expert ou technique, je ne sais pas comment vous appelez.

LE PRÉSIDENT :

425 Oui, mais la problématisation, même la problématisation n'est pas indifférente à une opinion du public là-dessus.

Mme FRANÇOISE MOUGEAT :

430 Non.

LE PRÉSIDENT :

 Mais il n'y a pas de phase d'intégration.

435 **Mme FRANÇOISE MOUGEAT :**

 Mais là, je pense que c'est un peu tôt aussi d'avancer quoi que ce soit.

LE PRÉSIDENT :

440 Ça va. C'est déjà une bonne nouvelle.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

445 Alors, c'est intéressant. Vous parlez de caractérisation mais, si je comprends bien, c'est un inventaire des usages possibles?

Mme FRANÇOISE MOUGEAT :

450 Des potentiels, oui. Et, en tout cas, trouver une méthode aussi pour ne pas faire un inventaire systématique exhaustif parce que là on n'aurait pas fini non plus, ça prendrait des années. Essayer de voir les informations les plus pertinentes à une caractérisation des rivières en vue effectivement à peut-être dégager des vocations, mais essayer d'aller dans une hiérarchisation et non dans un inventaire exhaustif.

455

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Et le plan d'attaque, étant donné qu'il y a 4 500 rivières --

460

Mme FRANÇOISE MOUGEAT :

Bien là, ça serait pour la région de l'Outaouais.

465

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Pour la région de l'Outaouais?

Mme FRANÇOISE MOUGEAT :

470

Mais si une autre région...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Alors, c'est considéré comme un projet pilote finalement.

475

Mme FRANÇOISE MOUGEAT :

Oui, mais qui quand même dans la réalité serait basé sur vraiment -- ça ne serait pas fictif, ce serait comme un banc d'essai dans le sens où on prend une région au lieu de prendre l'ensemble du Québec. Mais oui, on peut l'appeler comme ça, un projet pilote ou un banc d'essai.

480

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

485

Et le Ministère mettrait les crédits nécessaires...

Mme FRANÇOISE MOUGEAT :

Oui.

490

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

... pour faire ces études avec les gens du milieu?

495 **Mme FRANÇOISE MOUGEAT :**

Nous, on a des crédits pour lancer l'opération. Est-ce que ça va être un partage? Est-ce que le milieu va aussi faire -- ça, je ne le sais pas.

500 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Vous avez déjà un document ou un devis sur le projet?

Mme FRANÇOISE MOUGEAT :

505

Non, du tout, c'est une nouvelle vraiment très très fraîche ou même chaude. Je ne sais pas comment on dit mais...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

510

On va vous laisser progresser dans l'idée puis quand vous aurez...

Mme FRANÇOISE MOUGEAT :

515

On espère que, avant la fin de la Commission, il y aura quelque chose.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

520

Oui, ça serait intéressant de revenir là-dessus. Merci.

LE PRÉSIDENT :

525

Dans l'Outaouais, je vous signale qu'au ministère de l'Environnement, à moins que je me trompe, il y a déjà des efforts considérables qui ont été faits en cartographie écologique déjà, au niveau de la cartographie écologique générale.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

530

Effectivement, et mon collègue pourrait peut-être compléter, et il y a un spécialiste de la question de la cartographie écologique qui peut donner aussi un petit topo, si vous voulez, de ce que c'est que la cartographie.

M. PIERRE LÉVESQUE :

535

Juste avant de passer la parole à Jean qui pourrait nous expliquer rapidement un peu en quoi ça consiste, il y a effectivement un projet régional qui est issu du Sommet socio-

540 économique d'octobre à Montréal en 1997, qui est le projet SIAD, c'est le Système d'information d'aide à la décision d'où découle le projet L'ATINO, et le projet L'ATINO est étroitement associé à la cartographie du territoire et les différents usages. Et monsieur Falardeau pourrait nous parler plus particulièrement du lien qui est en train de se faire par rapport aux rivières de la région.

M. JEAN FALARDEAU :

545 Donc, la cartographie écologique, c'est une cartographie du milieu naturel qui repose sur les variables permanentes, par exemple les pentes, le dépôt, drainage. Il y a une partie terrestre et on a aussi une partie aquatique. Et au moment où on se parle, la région, par le biais justement comme disait monsieur Lévesque de l'Agence de traitement de l'information en Amérique de l'Outaouais, qui regroupe bon nombre des intervenants de l'aménagement et du développement du territoire, on pense ici aux MRC, à la CUO, bon nombre de ministères, le Conseil régional de développement, l'Agence de mise en valeur des forêts privées, donc ce groupe-là a été de l'avant avec un cadre écologique.

555 Et du côté aquatique, au moment où on se parle, il y a déjà un début de caractérisation qui a été faite pour les types de vallées des rivières, entre autres. En tout, on a 538 segments ou tronçons, appelons-le comme on veut, de rivières qui sont caractérisés. Il s'agit d'une caractérisation de nature écologique, par exemple, en termes de sinuosité ou encore en termes de type de vallée, et aussi une approche hiérarchique en fonction des cours d'eau qui sont les plus importants versus les plus secondaires dirons-nous.

560 Alors, c'est en cours, et présentement donc, l'information existe et pourrait être utilisable, utilisée.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

565 L'information est sur quel support?

M. JEAN FALARDEAU :

570 C'est en format vecteur, «shape file» plus précisément. Donc, c'est un format qui permet de combiner cette information-là à d'autres informations. Au-delà de la partie aquatique en tant que telle, comme l'eau, de toute façon, circule par le milieu terrestre avant d'arriver aux cours d'eau, il y a aussi des éléments de caractérisation du milieu terrestre qui sont associés à la cartographie écologique, qui pourraient apporter aussi des éléments d'information, et déjà on a un niveau de connaissance qui a été atteint, qu'on pourrait qualifier de l'ordre du 1:250 000, et on arrive avec un niveau plus précis qu'on appelle l'ensemble topographique et qui devrait être disponible pour l'ensemble du territoire dans environ, je vous dirais, quelques mois.

580

Il restera, à ce moment-là, à faire le travail de vectorisation, mais ce n'est pas un travail majeur comparé au travail de connaissances écologiques qui doit être mis en place.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

585

À ce moment-là, c'est au 1:50 000 ou au 1:20 000?

M. JEAN FALARDEAU :

La représentation va être faite au 1:50 000, exact.

590

LE PRÉSIDENT :

Voulez-vous ajouter un commentaire, madame Mougeat?

595

Mme FRANÇOISE MOUGEAT :

Non. Je trouve que c'est extraordinaire parce qu'on va tomber dans une région où il y a beaucoup de données qui existent, et la difficulté ça va être, bon, l'intégration d'autres données, des valeurs culturelles ou hydroélectriques, et en passant par la table stratégique où le CRD et les MRC qui siègent aussi, donc...

600

Quand vous me demandez: «Est-ce que le milieu va participer», il va participer dans le sens par ses représentants. Donc, c'est de bonne augure.

605

LE PRÉSIDENT :

C'est pour ça que c'est intéressant de voir un acteur avec l'autre qui, pour une fois, peuvent se compléter.

610

M. JEAN FALARDEAU :

J'ajouterai par rapport à la recherche d'information, c'est que, par exemple, le ministère de l'Environnement dispose aussi d'autres informations qui ont une incidence, qui sont associées à l'eau. Je pense, entre autres, aux données du système d'information sur l'hydro... Mon Dieu! excusez, c'est les puisatiers, le nom m'échappe. Le système d'information hydrogéologique.

615

620

C'est que ces données-là sont maintenant intégrées sous forme de points, parce qu'il s'agit de points dans ce cas-ci, dans le système d'information. Ce qui fait qu'à ce moment-là lorsqu'on combine, par exemple, l'information terrestre avec l'information du niveau aquatique, on peut aussi avoir cette information-là qui vient s'ajouter, ou, par exemple, certaines

caractéristiques sur les lacs. Ce sont des informations qui étaient déjà existantes au Ministère, mais qui sont maintenant beaucoup mieux intégrées et on va dire plus faciles d'accès.

LE PRÉSIDENT :

625

Formidable!

J'invite maintenant monsieur Norman Saint-Jacques, s'il vous plaît.

M. NORMAN SAINT-JACQUES :

630

Bonjour, monsieur le président!

LE PRÉSIDENT :

635

Bonjour, monsieur Saint-Jacques!

M. NORMAN SAINT-JACQUES :

640

Membres de la Commission. Mon nom c'est Norman Saint-Jacques. Je suis maire de la municipalité de Messines et aussi je préside le Comité sur l'aménagement du territoire pour la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

645

Je trouve que c'est très opportun pour nous d'avoir cette session de sensibilisation-là parce que notre Comité d'aménagement du territoire à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau est en train de commencer les étapes d'audiences publiques bientôt pour revoir et réviser tout notre schéma d'aménagement. Alors, la question de l'eau et la question de la gestion de l'eau, elle est très importante. Très importante pour nous qu'on soit sensibilisé à ce moment-ci. Et soyez assurés qu'à l'automne, on présentera un mémoire pour vous donner nos idées et aussi on va avoir eu le temps d'avoir consulté les gens de la MRC à ce moment-là.

650

Quelques points avant de faire mes deux questions. Je suis content qu'on ait fait le point sur la question des aqueducs privés parce que j'ai découvert que dans mon village de Messines, j'en ai trois. Et qu'il y a seize maisons, un hôtel, une caisse populaire, un magasin général et dix-sept maisons qui sont desservies par le puits municipal de ma salle municipale.

655

J'ai eu la réponse pourquoi j'avais cinq pompes dans la cave de la salle municipale. Alors, il y en a beaucoup d'aqueducs privés.

660

Nous, chez nous, dans le village, on fait seulement que les documenter comme c'est là. Les gens ont pris les mesures nécessaires pour s'alimenter en eau et ça fait qu'il y a des petits aqueducs de six, sept, dix, quinze, seize, dix-sept maisons et puis on est en train, comme conseil municipal, de voir ce qu'on peut faire là-dessus. En termes de, je veux soulever des points...

665 **LE PRÉSIDENT :**

Ne la laissons pas passer celle-là, elle est intéressante, c'est la première fois que quelqu'un nous dit ça. J'imagine que du côté des Affaires municipales, ça peut vous intéresser aussi cette situation-là?

670

M. YVAN DUMONT :

À l'effet de savoir qu'il y a une partie de la municipalité qui est desservie par des réseaux privés?

675

LE PRÉSIDENT :

Oui. Nombreux et que là, vous êtes en train, vous, d'essayer de faire quoi? D'établir un contact avec ces aqueducs privés?

680

M. NORMAN SAINT-JACQUES :

On a commencé par notre conseil du 12, qui était lundi soir, c'était de former, surtout pour le puits municipal qui était le plus en premier, de former une association des utilisateurs, dont la municipalité serait un utilisateur, former une association, de voir quelle sorte de permis il nous faut puis quelle sorte de loi ou règlement qu'on doit appliquer.

685

LE PRÉSIDENT :

690

Parce que vous n'avez pas d'aqueduc municipal encore?

M. NORMAN SAINT-JACQUES :

Non.

695

LE PRÉSIDENT :

Vous n'avez pas d'aqueduc municipal.

700

M. NORMAN SAINT-JACQUES :

Non, non.

LE PRÉSIDENT :

705

Et voulez-vous établir un aqueduc municipal?

M. NORMAN SAINT-JACQUES :

710 Non.

LE PRÉSIDENT :

715 Non?

M. NORMAN SAINT-JACQUES :

720 Non, mais on ne veut pas nécessairement priver les gens de leur alimentation d'eau. Plus on a commencé à en parler -- parce que la première chose qu'on a faite, c'était de demander une opinion juridique, qu'est-ce qui s'appliquait, qu'est-ce qui ne s'appliquait pas. Et puis là, on en a discuté deux, trois fois au conseil. Moi, j'ai un conseil où j'ai beaucoup de gens qui viennent à mon conseil. Ils ont commencé à en discuter. Mais là on a su, oup! il y en avait un autre là, il y en avait un autre là, il y en avait un autre là. Alors, c'est de même qu'on découvre ces choses-là.

725 Si ça existe, on va faire ce qu'on peut avec. Évidemment, nous ce qu'on voulait faire, c'est de voir la première chose qui m'inquiétait, moi et mon conseil, c'était de voir si on avait des responsabilités civiles surtout au niveau de la santé, s'il y avait de la pollution là-dedans et tout ça.

730 **LE PRÉSIDENT :**

Mais oui, mais oui. Les contrôles.

735 **M. NORMAN SAINT-JACQUES :**

740 C'est pour ça qu'on est allé voir notre aviseur juridique. On a eu l'opinion. Maintenant, on va faire une association puis ils se procureront les permis nécessaires. On a fait état quand même que c'était le puits municipal, on fait des échantillonnages à tous les trois mois pareil, parce qu'il y a tellement un débit fort d'eau qu'on a mis un tuyau à un ruisseau où les gens de toute la région viennent chercher de l'eau potable parce que l'eau, elle est bonne. Le puits coule continuellement. Alors, ça vient de tout partout. Les municipalités environnantes pour s'alimenter en eau.

745 **LE PRÉSIDENT :**

C'est une source naturelle.

750 **M. NORMAN SAINT-JACQUES :**

Oui, mais c'est un puits artésien de 160.

LE PRÉSIDENT :

755 Un puits artésien. Et l'eau coule sans arrêt.

M. NORMAN SAINT-JACQUES :

Coule sans arrêt, sans pompage. Alors, c'est le point que je voulais faire là-dessus.

760

Je voulais faire juste quelques points aussi, avant de faire mes points qui vont peut-être frustrer des gens. Que les municipalités, on en fait des choses pour améliorer la qualité de l'eau. Alors, on avait invité les biologistes dont un est ici comme c'est là, monsieur Fournier, à un certain moment pour, parce qu'on s'inquiétait sur la qualité du lac Blue Sea qui est notre plus grand lac qu'on partage, nous, on a deux tiers, un tiers avec la municipalité de Blue Sea, pour voir, on avait des problèmes avec l'accumulation de phosphore.

765

Alors, ce qu'on a fait depuis ce temps-là, on a formé un comité intermunicipal des citoyens des deux municipalités. On a un plan d'action élaboré et puis jusqu'à date, on a des échantillonnages qui sont pris sur le ruisseau qui se verse dans le Blue Sea. On a pris dix-huit échantillonnages l'année passée pour commencer à tester, voir où sont les points critiques, si elles proviennent du lac comme tel et si ce sont les ruisseaux qui viennent d'autres lacs. Parce qu'il y a des ruisseaux qui viennent d'autres lacs aussi. Alors, à ce moment-là, on en fait des choses.

770

775

En ce qui concerne le Q-2,r.8, vous avez parlé du Q-2,r.8. La municipalité de Messines est la seule municipalité sur dix-neuf municipalités, une ville dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau qui applique par règlement municipal le Q-2,r.8. En 1997-98, on a fait le vidangeage, l'inspection, la documentation et photographié tous, sans exception, tous les champs d'épuration de la municipalité. On vient, le mois passé, de faire le deuxième règlement maintenant qui va faire le vidangeage, ça va être administré par la municipalité.

780

Je vous dis ça parce que le Q-2,r.8, je pense que ça a été introduit en 1981 et vraiment délégué aux municipalités, mais les municipalités ne l'appliquent pas.

785

Nous, ça nous inquiète un peu pourquoi on ne les applique pas, à cause du fait que j'ai mentionné tantôt qu'on partage le lac Blue Sea, deux tiers est à Messines, un tiers est à Blue

790 Sea, puis Blue Sea, on commence mais on essaie de les convaincre que l'appliquer sur deux tiers d'un lac et non pas sur l'autre tiers, mais ça cause des frictions entre les municipalités, qui ne devraient pas exister.

795 Les problèmes qu'on a eus avec l'implantation initiale du Q-2,r.8 ont été assez sérieux. On a eu une pétition d'un tiers de nos commettants et on a eu du chialage pas mal pour une période de temps. Mais je vous dis que tout le monde ont coopéré et maintenant on a passé notre deuxième règlement qui fait le vidangeage régulier, mais on le fait par la municipalité à cause du fait qu'on va en soumission publique, on a un meilleur prix que si les citoyens le faisaient.

800 Les deux premières années, on l'a fait en taxant les gens sur deux ans, 33 \$ la première année; 33 \$ la deuxième année. Maintenant, on le fait par facturation, le vidangeage charge la municipalité et nous on charge les gens puis on leur donne 30 jours pour payer. On a eu aucun commentaire, aucune critique pour notre règlement de continuance qu'on vient de passer il y a un mois.

805 Mais c'était intensif. On n'a pas eu d'aide de personne. Même, je pense que c'était un petit défi que je voulais lancer aux gens qui ne connaissent pas le Q-2,r.8, si je vous donnais quatre appels téléphoniques, vous auriez de la difficulté à vous procurer le document qui explique c'est quoi le Q-2,r.8 puis c'est qui qui a la responsabilité. Alors, c'est assez difficile. C'est évident qu'après dix-neuf ans, il y a juste une municipalité sur dix-neuf chez nous, puis je
810 pense que dans la MRC Des Collines, il y a juste Chelsea qui l'applique aussi.

815 Alors, c'est un règlement, d'après nous, qui est essentiel, important parce qu'on a des lacs, comme le Blue Sea avait commencé à avoir des accumulations de phosphore. On n'a pas d'usine sur le lac Blue Sea. C'est un beau lac. On n'a pas à se demander d'où vient le phosphore. Ce n'est pas une question miraculeuse.

820 On a trouvé environ 10 % de tous nos champs, de fosses septiques ont dû être refaits. Évidemment, les contracteurs à Messines ont été heureux. Mais aussi il y avait beaucoup de corrections à faire. Maintenant, le seul problème qu'il nous reste, c'est qu'on a des îles sur le lac Blue Sea; sur 61 chalets, 57 sont dans la municipalité de Messines, il nous reste à faire là.

825 La chose qu'on veut faire là-dessus, c'est de faire une tank septique au quai public où les îles, par exemple, d'habitude ils ont des toilettes sèches ou des toilettes qui sont alimentées par génératrice, ils n'ont pas d'électricité, ils n'ont pas d'eau courante, des choses comme ça, mais pour qu'ils viennent, on va leur donner un service au quai public qu'ils peuvent venir puis nous autres on fera vider ça.

830 Ça a été intensif puis je peux comprendre pourquoi les plus petites municipalités ne le font pas à cause du fait qu'il a fallu embaucher des gens. On a essayé d'avoir de l'assistance puis on n'en a pas eu. Je ne viens pas ici en quêteur, je vais vous dire pourquoi tantôt.

835 Mais si vous laissez le Q-2,r.8 comme il est là, je peux vous dire, à moins qu'il y ait une volonté politique au niveau local, qu'il ne sera pas appliqué ou il va être appliqué dans dix-neuf ans, peut-être que vous allez avoir une ou deux autres municipalités qui vont le faire.

Mais nous, on le fait, on aime nos lacs, on aime la qualité de notre eau, on va le faire. C'est décidé.

840 Mes deux questions... c'est les petits points que je voulais faire, maintenant on en fera plus à l'occasion du mémoire. Mes deux questions concernent, c'est un beau document, un document de consultation publique, même c'est le ministre qui me l'a envoyé avec une belle lettre, qui parle des objectifs. Et moi, je peux vous dire, j'ai 30 ans d'expérience à des niveaux supérieurs au gouvernement fédéral. Je suis à ma retraite. J'en ai écrit des livres comme ça, ça se lit bien, il y a de beaux objectifs.

845 Puis la chose qu'il manque, on ne parle pas de rôle et responsabilité à nulle part. Puis je vais vous dire, lorsqu'on parle de gestion de l'eau, le mot «gestion» c'est un mot actif, c'est pas un mot passif. Et puis qui va faire quoi? Ça commence où? Ça arrête où?

850 Moi, je parle seulement, puis la gestion de l'eau c'est quelque chose qui est compliqué. On a juste à voir les experts qui sont ici, qui nous entourent aujourd'hui, monsieur le président, puis disons que si 90 % d'eux ont quelque chose à offrir dans la gestion de l'eau, c'est pas un dossier qui est très facile, c'est compliqué.

855 Mais si vous prenez les rôles que les municipalités vont avoir à jouer, j'espère, dans ça, prenez le principe de la pyramide inversée qui est balancée sur une pointe. Il a tous les experts qui font toutes les politiques, ça descend, ça se raffine, ça se raffine puis il reste le niveau local qui va appliquer ça ensuite. Le niveau local qui est souvent administré par des gens à temps partiel puis des volontaires, des comités de citoyens.

860 Alors, moi, ça m'inquiète beaucoup pourquoi qu'on ne parle de rôle et de responsabilité. Je vais vous donner un exemple qui va venir à ma première question. On a trois beaux grands lacs, on en a plus dans la municipalité de Messines, on a le lac Blue Sea qu'on partage avec une autre municipalité, puis on a le grand lac des Cèdres, puis le petit lac des Cèdres qu'on partage avec la réserve Kitigan Sibi.

870 Il y a trois ans passé, le ministère de l'Environnement a donné un octroi à Pêche en ville, puis je dois vous dire qu'entre le grand lac et le petit lac des Cèdres, que c'est une des meilleures frayères de la région et puis elle doit être très bonne parce que le ministère de la Faune, à ce moment-là, venait prélever les oeufs du touladi qui frayait là pour ensemer le lac Blue Sea, entre autres, les autres lacs.

875 À cause du fait que le ministère de l'Environnement a traité avec une association dans le petit lac des Cèdres, ils leur ont donné une autorité, par exemple, d'aller enlever les barrages qui existaient. Les barrages qui avaient été faits en 1957 pour contrôler le niveau d'eau sur la réserve Kitigan Sibi. Ils ont défoncé, c'est un petit barrage en ciment qui avait été fait par des villégiateurs et des résidents, et puis le niveau de l'eau a baissé d'environ 65 centimètres. Moi, je l'ai appris d'un agent de la faune qui avait donné ça à un citoyen.

880 Le niveau d'eau est à peu près à 65 centimètres plus bas comme c'est là dans le petit lac qui se déverse sur la réserve, et le grand lac se déverse dans le petit lac qui est environ 45 centimètres plus bas. Les baies, à ce moment-ci, il ne reste presque plus d'eau dedans.

885 Moi, j'ai environ 260 résidents et villégiateurs qui demeurent sur ces deux lacs-là. Ils ont commencé à m'appeler, qu'est-ce qu'ils vont faire dans cinq semaines d'ici puis il va falloir qu'ils mettent leur bateau à l'eau.

890 Si on veut du support pour les politiques de gestion d'eau, on devrait avoir au moins un mécanisme où on implique les instances locales. Je ne comprends pas ça, moi, que la municipalité n'en a jamais entendu parler, puis qu'un citoyen qui est membre d'une association peut aller défaire un barrage, puis là on a tout à refaire, puis le problème est que le barrage là, moi, il faut que j'aille parler au chef Whiteduck pour aller voir si on est capable de commencer à régler un petit peu.

895 Si on avait parlé aux instances municipales, on aurait peut-être dit à ce moment-là: s'il faut contrôler l'eau pour enlever le débit dans le ruisseau dans le temps de la frai du touladi qui est en octobre, on aurait mis une porte comme on fait au lac Blue Sea. On gère un barrage pour maintenir l'eau au lac Blue Sea, les deux municipalités, puis on ne s'est jamais chicané, puis on partage les coûts à 50 % par année, puis ça fait 25-30 ans que ça dure, même plus peut-être. Je ne comprends pas ça.

900 Pourquoi qu'on néglige de consulter les gouvernements locaux? Parce que les gens n'iront pas se plaindre au ministère de l'Environnement ou aux autres ministères, c'est chez nous, c'est à mon conseil qu'ils viennent. Puis je dois vous dire que quand ils viennent à mon conseil, monsieur le président, ils ne sont pas tous versés dans les règles et procédures des assemblées délibérantes.

LE PRÉSIDENT :

910 On va aller voir votre question en deux volets. Premièrement, pourquoi, dans le document de consultation, il n'y a rien sur les rôles et responsabilités des différents acteurs? Et après ça, on ira voir la donnée plus concrète sur un seuil qui aurait été enlevé, si je comprends bien, entre le grand lac des Cèdres et le petit lac des Cèdres.

915 Monsieur Latulippe?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

920 Alors, monsieur le président, moi, je dois m'inscrire en faux sur cette assertion-là de référence. Évidemment, on n'a pas indiqué les numéros des articles qui sont de compétence des municipalités, par exemple, mais vous verrez à la page 18 notamment du document de consultation où on mentionne que:

925 «L'encadrement juridique de la gestion de l'eau est complexe. Les différents ordres de juridiction ont adapté les mesures nécessaires.»

Donc, on mentionne à la fin de ce paragraphe-là:

930 «Les lois et règlements, de compétence provinciale, municipale ou fédérale sont administrés par de nombreux acteurs publics, les ministères fédéraux, provinciaux, les municipalités, les MRC, les communautés urbaines.»

935 Et l'annexe 3 du même document, vous retrouvez une nomenclature des principaux intervenants engagés dans la gestion de l'eau. Donc, les gouvernements, les ministères tant fédéral que provincial et, en toute fin dans cette nomenclature, vous avez à la page 70 une liste des administrations locales et régionales et les dispositions relatives à l'eau.

940 Je vous souligne que l'importance des municipalités relativement à l'eau est énorme. Qu'on parle d'aménagement du territoire de façon stricte, les articles qui concernent la proximité des cours d'eau, 113 notamment au niveau du zonage et des schémas d'aménagement. Qu'on parle de la Politique de protection des rives qui est obligatoire. Qu'on parle des zones inondables qui doivent être administrées par une municipalité. Qu'on parle de l'aqueduc, de l'égout et des différentes nuisances, de la protection des lacs au niveau des embarcations à moteur qui sont de juridiction déléguée évidemment, c'est toujours des pouvoirs délégués lorsqu'on parle de municipalités, qui sont à la charge des municipalités.

945 Alors, grosso modo, il y a énormément de pouvoir en matière d'environnement général qui relève des municipalités. Et strictement relativement à l'eau, il y en a plusieurs. Et en 93, on a ajouté à ce corpus législatif-là qui appartient aux municipalités sur différents aspects, notamment la protection des rives du littoral et des plaines inondables.

950 Donc, la prise en compte des juridictions municipales est éminemment présente dans cette problématique de politique de l'eau et c'est un partage de responsabilités et de compétences qui est exprimé. Je l'ai mentionné au tout début de l'exposé hier, que c'était un document qui souffrait de carences au niveau de l'exhaustif. Il n'est pas exhaustif, il n'est pas complet, il lance des pistes, il ne répond pas à toutes les questions, bien sûr. Alors donc, à ce niveau-là l'intervenant a en partie raison. On n'a pas la nomenclature exacte, mais on --

955

LE PRÉSIDENT :

960 C'est parce que j'imagine que sa remarque est à peu près la suivante: le cadre juridique
est possiblement clair, mais il n'est pas sûr que le cadre, l'encadrement administratif ou la
définition des rôles et des responsabilités soit adéquat à la définition juridique des
responsabilités. Quand il parle de sa pyramide inversé où finalement beaucoup de choses
reposent sur la Municipalité qui, elle, n'a souvent ni les ressources, ni la compétence, ni
965 l'infrastructure pour gérer la complexité des problèmes qui lui sont donnés. Il a pris comme
exemple le Q-2,r.8, le règlement sur l'élimination des...

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

L'évacuation, le traitement des eaux usées.

970 **LE PRÉSIDENT :**

Des eaux usées des résidences isolées qui, à son dire, n'est à peu près pas appliqué
20 ans après par les municipalités, n'est pas appliqué de manière convenable. Il l'a pris comme
975 un exemple.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

980 Et j'ajouterai là-dessus, monsieur le président, que la Municipalité, la question des
ressources, on en est conscient, le directeur régional soulignait hier la formation qui était
donnée aux inspecteurs municipaux dans cette région-ci. C'est la même chose dans toutes les
directions régionales au niveau de la Politique de protection des rives.

985 Au niveau du Q-2,r.8, actuellement, la semaine dernière les inspecteurs municipaux au
niveau de la Corporation des inspecteurs municipaux, les fournisseurs et ceux qui ont un lien
direct avec ces règlements-là avaient une première approche du projet de règlement que je vous
ai présenté à une séance antérieure.

990 Donc, c'est sans doute vrai que bien des municipalités, 85 % des municipalités au
Québec ont moins de 5 000 habitants, donc il y a un manque de ressources possiblement, j'en
suis très conscient, mais ce palliatif-là qu'on apporte au Ministère, c'est de donner de la
formation et de donner des outils de prise en charge par la Municipalité. Et dans quelques cas,
pour ne pas employer que des euphémismes, il y a des prises en charge qui ne sont pas
nécessairement faites par la Municipalité pour des raisons souvent qui s'expliquent. Mais qu'on
995 parle de zones inondables, par exemple, ou de Politique de protection des rives, il y a une
prise en charge à faire par le milieu municipal également.

LE PRÉSIDENT :

1000 Mais en tout cas, il faut quand même répondre si on peut à l'objection comme quoi la
question de la gestion est fort compliquée et qu'il y a peu d'instruments, peu d'indications à

propos de la gestion dans le document. Il y en a à propos des juridictions, des responsabilités, mais il y en a peu à propos de l'encadrement de gestion à donner pour réaliser ça.

1005 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Vous avez raison, monsieur le président.

1010 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, est-ce que vous avez des informations sur qu'est-ce qui est advenu de ce petit barrage? C'est un dossier local, j'imagine qu'il doit y avoir quelqu'un qui en a entendu parler. Et alors, expliquez-nous ce qui s'est passé. Et là, monsieur le maire, il veut savoir pourquoi qu'il n'a pas été impliqué en tant qu'instance locale.

1015 **M. PIERRE LÉVESQUE :**

1020 Monsieur le président, personnellement, je viens d'être informé hier soir, monsieur Saint-Jacques m'en a parlé hier. Je n'ai malheureusement pas pu aller chercher l'information que j'aurais souhaité pour la donner cet après-midi.

1025 Mais ce que je peux mentionner, c'est que nous allons faire des recherches d'abord pour savoir exactement qu'est-ce qui s'est passé. Dans un premier temps, il convient de mentionner que si c'était un barrage érigé de main d'homme, nous aurions émis effectivement un certificat d'autorisation pour procéder aux travaux. Et pour délivrer ce certificat d'autorisation-là, nous aurions dû recevoir un avis de conformité de la Municipalité.

1030 Et de mémoire, je peux vous dire à l'heure actuelle, et monsieur Dubuc me le confirmait tout à l'heure, que nous n'avons pas émis de certificat d'autorisation pour démanteler un tel barrage. Mais nous allons quand même vérifier.

Deuxième point, s'il s'agit d'un barrage de castors, il n'y a pas de certificat d'autorisation qui est délivré par le ministère de l'Environnement mais...

1035 **LE PRÉSIDENT :**

C'est rare que les castors viennent demander une autorisation, je suis d'accord avec vous. Ou bien non, surveillez les gars du coin.

1040 **M. PIERRE LÉVESQUE :**

Les gars du coin sont bien vaillants. Mais les castors ne demandent pas de permis effectivement pour ériger des barrages, mais ce ne sont pas les castors qui les défont, ce sont les hommes.

1045

Alors, à ce moment-là, la permission est délivrée par le secteur Faune du Ministère. Et à ce moment-là, comme je vous disais tout à l'heure, nous allons vérifier de quoi il s'agit précisément puis nous pourrions aviser la Commission et, en l'occurrence, aussi la Municipalité.

1050 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, tout laisse entendre qu'il n'y a pas eu d'autorisation et que donc, probablement que les travaux ont été faits à l'initiative d'individus sans autorisation du Ministère.

1055 **M. PIERRE LÉVESQUE :**

Ça se pourrait.

LE PRÉSIDENT :

1060

Ça se pourrait.

M. NORMAN SAINT-JACQUES :

1065

Monsieur le président, s'il y a vérification, est-ce qu'on pourrait s'attendre que lorsqu'ils vont vérifier, ils vont venir nous voir?

LE PRÉSIDENT :

1070

Oui, monsieur Lévesque?

M. PIERRE LÉVESQUE :

1075

Oui, monsieur le président.

M. NORMAN SAINT-JACQUES :

Monsieur le président, on va leur montrer où est-ce qu'est le barrage.

1080 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

M. NORMAN SAINT-JACQUES :

1085
Merci beaucoup, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1090
Je vous en prie, monsieur le maire, et bonne chance!
Madame Violette Grégoire, s'il vous plaît.

Mme VIOLETTE GRÉGOIRE :

1095
Bonjour, monsieur le président! Je me nomme, Violette Grégoire, propriétaire du 541, Montée du Gore à Lochaber. Lochaber est comme, on le disait hier, un fer à cheval en haut de Thurso, qui fait le tour de Thurso.

1100
Maintenant, le moratoire est levé et nous avons pensé de nous introduire vu que vous ne viendrez pas tous les jours dans la région. Or, nous avons laissé dire.

Maintenant, avant, monsieur le président, il y a deux petites choses que je veux vous raconter. Moi, je suis une femme un peu colorée. Peut-être allez-vous trouver drôle mes petites reparties, mais pour moi il y a une morale.

1105
Avant de me marier, avant qu'on se marie mon mari et moi, mon mari me disait ce qu'il aimait et n'aimait pas. Et j'ai fait la même chose, moi. Or, ce qui est arrivé, c'est que je lui ai dit: «Bien, tu me dis des choses, moi, je vais t'en dire. Alors, si tu es choqué, si un jour je me choque, laisse-moi choquée. Alors, j'aurai l'air niais et puis je me parlerai seule. Et toi si tu es choqué, bien, j'aurai le respect de te laisser faire aussi. Parce que si on se choque tous les deux, on ne s'entendra pas parler.»

1115
Aussi il y a une autre anecdote, lorsque nous étions fiancés puis je me suis promenée dans le salon et je lui ai dit: «Regarde-moi bien, parce que dans dix ans, je ne serai pas plus grande que ça.»

Or, ça fait 31 ans et je n'ai pas grandi physiquement. Mais c'est à l'intérieur de moi et autour de moi que je veux grandir. Et vous me comprenez, vous qui avez tellement un beau C.V.

1120

LE PRÉSIDENT :

Je pense qu'on va se regarder dans les yeux!

1125

Mme VIOLETTE GRÉGOIRE :

Je reviens maintenant, je crois que tout ça a une morale. Après avoir parlé de formalités avec Aquaterra au sujet de la source qui est sur notre terre à Lochaber, monsieur le maire qui était monsieur Duguay à l'époque invita le ministère de l'Environnement, des personnalités et aussi présents chimiste et le président d'Aquaterra avec ses membres pour une soirée d'information.

1130

Monsieur Duguay était le maire sortant à l'époque, aujourd'hui c'est monsieur Ménard qui, à ce moment-là, était pour le projet, pour la source, d'après monsieur Duguay.

1135

Or, il y eut une soirée de renseignements. C'était à l'automne 97. Tout le monde de Lochaber semblait calme. Je n'ai pas senti de réticence. Quelque chose après il y eut un revirement surprenant, un raz de marée. Une peur, je crois, s'est installée. Probablement qu'il y a des membres qui sont allés à Saint-André Est et puis qu'il y a eu de la bisbille et un charivari épouvantable, et ça leur a fait peur, je ne sais pas.

1140

Or, car tout était prêt pour commencer les travaux et c'est encore, le fruit continu de mûrir. Le ministère de la Faune et de l'Environnement était passé.

1145

Alors, je vous donne ici la nécessité et les avantages d'avoir une usine d'embouteillage d'eau dans Lochaber. L'eau ça ne pollue pas. Pour le ministère de l'Environnement, c'est beaucoup. Aussi cette usine au début emploierait 50, 75 et 100 personnes.

LE PRÉSIDENT :

1150

Je ne veux surtout pas, madame, recommencer l'examen du dossier de Lochaber.

Mme VIOLETTE GRÉGOIRE :

1155

J'achève.

LE PRÉSIDENT :

1160 Posez-moi une question. C'est parce que sinon, je vais être obligé de donner la réplique à ça et là je vais devenir un comité qui va examiner un projet concret. Et là, je vais me faire poigner ici, à Saint-André, à Saint-Placide, Franklin, et ça, je n'ai pas embarqué dans ça. Maintenant, j'ai compris votre situation, posez-moi une question sur la chose.

Mme VIOLETTE GRÉGOIRE :

1165 Vous avez compris, là?

LE PRÉSIDENT :

1170 J'ai compris votre point de vue. Correct?

Mme VIOLETTE GRÉGOIRE :

1175 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Mais je ne veux pas faire l'examen de votre dossier.

1180 **Mme VIOLETTE GRÉGOIRE :**

1185 Vous avez compris pourquoi mettre des barrières et pourquoi picocher aussi la main qui veut nous nourrir. Vous avez compris ça. Or, voilà, moi, c'est ça que je voulais en venir, monsieur le président.

Vous savez que la source donne 20 000 gallons d'eau à l'heure, qui se perd au lieu de servir. La source est bien vivante, elle coule à l'année longue. Elle a été choisie parce qu'elle est importante.

1190 Le feu vert a été donné, les permis et tout le reste. Alors pourquoi, oui, pourquoi ça ne continue pas? Pourquoi y a-t-il des compromis alors que tout va bien et puis que les jeunes pourraient travailler là? Là, vous ne voulez pas que je continue?

LE PRÉSIDENT :

1195 Non, non, mais c'est parce que je ne veux pas rentrer dans la controverse à Lochaber comme tel. Je veux essayer de comprendre les principes, les procédures, les études, les niveaux de connaissance et d'ignorance, qu'est-ce qui fait le stress social dans lequel on est,

1200 mais je ne veux pas, je n'ai pas, demain matin, moi, un permis ou un avis à donner sur
l'opportunité de votre projet à Lochaber pas plus qu'à Franklin, pas plus qu'à Saint-Placide, nulle
part au Québec, je n'ai pas de chose sur un projet à donner.

1205 Je vais juste vérifier une chose auprès du ministère de l'Environnement, est-ce que le
dossier dont parle madame est toujours à l'étude au ministère de l'Environnement?

M. PIERRE LÉVESQUE :

1210 Monsieur le président, nous n'avons pas de demande pour le projet d'Aquaterra à
Lochaber. Donc, le dossier n'est pas à l'étude à notre Direction régionale.

LE PRÉSIDENT :

1215 Donc, il n'y a pas de dossier à l'étude parce qu'il n'y a pas de demande du promoteur
chez vous.

Mme VIOLETTE GRÉGOIRE :

Il me reste à faire la demande. Recommencer.

1220 **LE PRÉSIDENT :**

Il reste au promoteur, je ne sais pas si c'est vous ou si c'est un autre ou si c'est
Aquaterra, mais il reste au promoteur à faire une demande.

1225 **Mme VIOLETTE GRÉGOIRE :**

Je comprends.

LE PRÉSIDENT :

1230 Il n'y a pas de demande actuellement auprès du ministère de l'Environnement. Et on a
expliqué plusieurs fois la procédure qui est actuellement suivie à propos d'une demande sur l'eau
embouteillée. Les études, les vérifications, les démarches, tout ça a été expliqué. Ça va?

1235 **Mme VIOLETTE GRÉGOIRE :**

Alors, monsieur le président, nous espérons que nous aurons satisfaction pour la
source qui est notre propriété et je vous remercie beaucoup.

1240 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame. Comprenez que ce n'est pas du tout un refus de vous, c'est juste que je ne peux pas régler les problèmes concrets, les dossiers concrets. C'est correct?

1245 **Mme VIOLETTE GRÉGOIRE :**

Oui. Comme ça, monsieur le président, ceux qui sont contre, vous allez faire de même.

1250 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ce que j'essaie de faire à chaque fois.

Mme VIOLETTE GRÉGOIRE :

1255

Vous êtes bien aimable.

LE PRÉSIDENT :

1260

Merci, madame.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1265

Monsieur le président, une petite information parce qu'on a dit est-ce qu'on doit refaire une demande. Sachez qu'il n'y a jamais eu de demande. Le directeur régional a confirmé qu'il n'y avait pas de demande pendante, mais il n'y a jamais eu de demande. On a participé à une assemblée publique pour expliquer le projet tout simplement, mais il n'y a pas de demande qui a été jamais enregistrée au Ministère là-dessus.

1270 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, il y avait eu des conversations préliminaires, des informations, et devant la complexité du dossier, le promoteur n'a pas poursuivi en faisant une demande.

1275 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Tout à fait.

Mme VIOLETTE GRÉGOIRE :

1280

C'est-à-dire que nous avons signé, nous avons signé, nous, avec Aquaterra.

LE PRÉSIDENT :

1285 Oui, oui, vous avez sans doute signé avec Aquaterra, mais Aquaterra, lui...

Mme VIOLETTE GRÉGOIRE :

1290 Aquaterra était le promoteur.

LE PRÉSIDENT :

... n'a pas déposé sa demande officielle auprès de ministère de l'Environnement.

1295 **Mme VIOLETTE GRÉGOIRE :**

Oui, parce qu'il est arrivé...

LE PRÉSIDENT :

1300 Bien oui.

Mme VIOLETTE GRÉGOIRE :

1305 Je pense qu'on se comprend.

LE PRÉSIDENT :

1310 Bien sûr. Merci, madame.
Madame Julie Croteau, s'il vous plaît.

Mme JULIE CROTEAU :

1315 Bonjour, monsieur le président, madame, monsieur les commissaires! Alors, je vais me présenter. Je m'appelle Julie Croteau. Je suis étudiante en écologie au Collège de Sherbrooke et j'ai participé aux audiences dans l'Estrie. C'était très intéressant, très mouvementé.

1320 Je fais partie d'un organisme qui s'appelle ENvironnement JEUnesse. ENvironnement JEUnesse s'occupe de faire la promotion et l'éducation relative à l'environnement auprès des jeunes à travers le Québec. Quand on a besoin d'aide, c'est eux autres qu'on appelle. Et je suis membre du Comité environnement du Collège de Sherbrooke puis on a travaillé surtout sur des dossiers en Estrie.

1325 Donc, j'ai deux questions. Ma première question est beaucoup plus générale, j'aurais
pu être dans n'importe quelle région pour la poser. Moi, je m'interroge sur l'absence du
moratoire. Le moratoire qui, pour l'année 98, par l'Assemblée nationale, avait été émis et qui
ne s'est pas poursuivi. Ce moratoire-là était beaucoup plus spécifique sur le captage des eaux
souterraines, mais il manque un moratoire sur l'exportation de l'eau en vrac, le captage des
1330 eaux souterraines puis la privatisation de l'eau.

 Puis je me dis qu'on est tous ici aujourd'hui en train de faire un travail énorme, le BAPE
va dans toutes les régions, mais il n'y a pas de moratoire. Puis les groupes environnementaux,
on a de la difficulté à travailler sur des projets puis avoir la tête tranquille en sachant que, déjà, il
1335 y a six demandes de permis de captage d'eau souterraine qui ont été acheminées au ministère
de l'Environnement, dont une à Hull, Them Sable et Gravier.

 Donc, moi, je voudrais savoir ce que vous, les ministères, avez entrepris
concrètement pour que le moratoire soit rétabli? C'est ma question.

1340

LE PRÉSIDENT :

 Là, vous élargissez le moratoire à trois questions.

1345

Mme JULIE CROTEAU :

 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1350

 Puisque vous parlez d'eau souterraine, vous parlez d'eau en vrac et vous parlez de
privatisation d'eau.

Mme JULIE CROTEAU :

1355

 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1360

 Qu'est-ce que vous voulez dire par privatisation de l'eau?

Mme JULIE CROTEAU :

 Au niveau municipal.

1365

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que ça veut dire pour vous la privatisation de l'eau au niveau municipal?

1370 **Mme JULIE CROTEAU :**

Que ce soit une entreprise privée qui gère l'eau comme, pas à Montréal, mais comme qu'il y aurait pu y avoir si la coalition Eau Secours! n'avait pas été créée puis ce gros débat-là. C'est beaucoup plus au niveau municipal, la privatisation.

1375

LE PRÉSIDENT :

La privatisation de quoi?

1380 **Mme JULIE CROTEAU :**

De l'eau. Des usines d'épuration, ces choses-là, c'est ça que je veux dire.

LE PRÉSIDENT :

1385

Première réponse.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1390

Alors, je ne veux pas justifier l'arrêt du moratoire, mais expliquer ce qu'on fait, ce qui se produit après le moratoire. Bien sûr, je vous l'ai souligné à maintes reprises sur un questionnement semblable, monsieur le président, mais vous me permettrez de revenir à la charge.

1395

Le ministre, lorsqu'il a décidé de ne pas prolonger le moratoire, il avait pris cette décision dans l'optique où il mettait sur pied une Commission sur la consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec, qui embrassait beaucoup plus que les eaux souterraines. Donc, votre mandat couvre les points que madame a soulevés, notamment l'exportation de l'eau en vrac et toutes les facettes de gestion de l'eau.

1400

1405

Alors, dans une lettre dont je faisais lecture hier qui concernait les citoyens de Lochaber, mais je pense que, de toute façon, le fond s'applique également, on soulignait que lors d'une conférence de presse, monsieur Bégin avait précisé que, à son avis, un moratoire sur le captage des eaux souterraines à des fins commerciales n'était plus nécessaire. Monsieur Bégin à cet égard a précisé que le BAPE est un organisme qui jouit d'une grande crédibilité en matière d'audiences publiques et qui saura s'assurer que les débats se dérouleront de façon harmonieuse.

1410 Il est important de rappeler également qu'une municipalité peut - on parlait
spécifiquement de l'embouteillage - faire un certificat d'objection en vertu de l'article 32.3
lorsqu'elle estime qu'un captage d'eau est inadéquat sur son territoire.

1415 Donc, l'entreprise, si je m'exprime ainsi, de la consultation publique sur la gestion de
l'eau vise effectivement à faire le point sur l'entièreté de la gestion de l'eau, donc toutes les
facettes de l'eau.

1420 Et comme on l'a souligné dans notre présentation hier, le rapport que fera le BAPE au
ministre fera en sorte que nous pourrons prendre le pouls de la population, et c'est ça le but de
l'exercice, savoir avant de prendre une décision, que ce soit dans n'importe quel sens au niveau
de la gestion de l'eau, avoir le pouls de la population et en prendre acte selon les
recommandations d'ailleurs que la Commission du BAPE pourra nous donner en vue d'établir
cette politique de l'eau.

1425 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, ça va pour l'eau souterraine. Maintenant, l'eau en vrac, vous nous avez bien dit
que, il me semble dans des conversations antérieures qu'on a eues quand on en a parlé, qu'il
n'y a aucun projet d'exportation d'eau en vrac actuellement devant chez vous. Et si ça l'était,
que l'étude du dossier serait de l'ordre de dix-huit mois, est-ce que c'est bien ça que vous
1430 m'aviez dit, et que ça serait soumis, dans certains cas, à une évaluation environnementale.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1435 Le dix-huit mois s'appliquait pour un exercice de captage d'eau embouteillée qui pouvait
s'échelonner sur une période de dix-huit mois.

LE PRÉSIDENT :

1440 Ça va.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1445 Maintenant, s'il y avait une demande à l'étude sur l'eau en vrac, la juridiction du
gouvernement du Québec sur les prises d'alimentation en eau s'applique et le ministre pourrait
éventuellement regarder cet aspect-là en vertu de l'article 32 de la loi.

1450 Actuellement, comme vous l'avez mentionné vous-même, nous indiquions dans la
présentation qu'il n'y avait aucune demande formellement inscrite au Ministère d'autorisation
dans ce sens-là. Et je resouligne que cette problématique-là de l'eau en vrac, qui est fort
importante, est soulignée dans le document et les questionnements par rapport à cet élément-là

se retrouvent aux pages 44 et 45. Donc, c'est la consultation publique sur l'eau qui va contribuer à alimenter notre réflexion dans ce sens-là en vue de la rédaction de la politique.

LE PRÉSIDENT :

1455

Maintenant, sur ce qu'on appelle la privatisation de l'eau, il y a deux éléments, privatisation des équipements et partenariat dans la gestion. La privatisation des équipements, est-ce que c'est possible actuellement?

1460

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1465

Écoutez, le premier ministre lui-même lors du symposium a exprimé, et ça se reflète d'ailleurs dans le document, sa confiance dans la gestion publique des services d'eau à l'échelle locale. Il a même souligné, à ce moment-ci, il n'y avait pas de raison objective qui justifiait de ne pas continuer dans cette foulée-là sur la gestion des services d'eau.

1470

Comme on le souligne également dans le document, la propriété des infrastructures depuis le 19e siècle est de responsabilité municipale. Évidemment, il y a sûrement des sous-contrats qui se donnent et mon collègue des Affaires municipales pourrait en discuter avec beaucoup plus de compétence. Mais au niveau de la privatisation, il n'y a pas disons d'orientation dans ce sens-là. Évidemment, les mémoires feront état de diverses opinions.

LE PRÉSIDENT :

1475

Mais dans l'état du droit, il n'en est pas question actuellement.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1480

Absolument pas.

LE PRÉSIDENT :

Voilà.

1485

Mme JULIE CROTEAU :

1490

Au niveau, on m'a expliqué un peu pourquoi le moratoire avait été levé. Je suis contente qu'on m'ait expliqué pourquoi qu'il a été levé, mais le fait que le BAPE fasse une tournée dans toutes les régions, ça n'empêche pas les compagnies qui désirent faire des demandes de permis de captage d'eau souterraine d'émettre leur permis. Ce n'est pas parce que le BAPE fait une tournée, que les compagnies vont s'empêcher d'émettre des permis puis, au contraire, ils se dépêchent encore plus parce qu'ils savent qu'il y a une politique de l'eau qui s'en vient.

LE PRÉSIDENT :

1495

Julie, vous avez le droit d'être contre ça, mais la madame qui est venue juste avant vous, elle, elle était très pour ça.

Mme JULIE CROTEAU :

1500

Oui, je suis d'accord. Mais un moratoire s'impose au moins pour qu'on prenne le temps de discuter puis de vraiment régler les choses. Puis j'aimerais savoir ce que les municipalités, pas juste monsieur Latulippe, ce que les municipalités ont fait pour que le moratoire soit rétabli.

1505

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas de leur juridiction.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1510

Qu'est-ce qu'on pourrait dire, monsieur Latulippe, à madame Croteau qui dit qu'elle n'a pas l'esprit tranquille?

1515

J'en profite d'ailleurs, madame Croteau, pour vous féliciter de vous impliquer dans ENVironnement JEUnesse. C'est la première fois dans cette audience qu'on a un représentant d'ENVironnement JEUnesse et si on travaille sur l'eau, on travaille pour les générations futures. Donc, c'est important que les jeunes soient aussi associés à la démarche.

1520

Donc, elle dit qu'elle n'a pas l'esprit tranquille ou que les groupes avec lesquels elle travaille n'ont pas l'esprit tranquille. J'ai essayé de retrouver, d'ailleurs j'ai demandé aux analystes de ressortir le Journal des débats de la Commission parlementaire qui a précédé l'adoption du moratoire pour voir les raisons qui avaient été évoqués, les motifs. Mais j'imagine que quand on adopte un moratoire, c'est parce que la ressource est en danger, qu'il y a une urgence ou un risque, ou qu'il y a un danger qu'il y ait des décisions irréversibles qui ne soient pas nécessairement accordées avec la politique qui pourrait être adoptée, avec les objectifs qui pourraient être adoptés.

1525

Alors, comment on peut rassurer les gens qui disent: on n'a pas l'esprit tranquille?

1530 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Écoutez, je pense que dans un premier temps, si on avait l'esprit tranquille sur la gestion de l'eau, on passerait peut-être un peu à côté de la problématique. Je pense que le document lui-même, qu'on parle de santé publique, dans ce document-là on exprime des inquiétudes au
1535 niveau de la santé publique, on exprime des inquiétudes au niveau du statut juridique de l'eau souterraine et des problèmes de qualité d'eau de surface, etc. Je pense que s'inquiéter, c'est sain, et ça fait partie de l'exercice.

Maintenant, comment leur assurer? Je ne reviendrai pas là-dessus, et je ne veux pas
1540 faire rougir la Commission en disant que le ministre espère beaucoup de cette consultation-là et a exprimé sa confiance à plusieurs reprises dans la démarche, et dans cette démarche-là, qui m'apparaît une des plus démocratiques qui s'est passée au Québec dans le sens où chaque citoyen... les fonctionnaires auraient pu écrire cette politique dans leur bureau. La Politique sur les neiges usées, même s'il y a eu des consultations, s'est écrite finalement dans les bureaux
1545 des fonctionnaires. Maintenant, cette politique-là ne s'écrira pas avant d'avoir entendu ce qu'on a à dire et ce que la population a à dire là-dessus. C'est, je pense, rassurant.

Le pourquoi du moratoire? Je ne veux pas justifier de geste politique, ce n'est
absolument pas mon rôle, mais disons que lorsque le moratoire a été initié, c'était pour
1550 répondre à une situation donnée qui, comme l'avait exprimé à l'époque le ministre, donnait des inquiétudes et on voulait, dans la foulée d'une consultation, s'assurer que le climat était serein. C'était toute la controverse au niveau de Franklin.

Alors, les citoyens, à l'époque, étaient inquiets au sujet des autorisations qui avaient
1555 été émises par le Ministère à l'époque et cette situation-là au niveau technique a été résorbée puisque de nouvelles exigences, que j'ai exprimées antérieurement, ont ajusté la façon d'autoriser ces captages-là.

Je souligne également que ce que disait mademoiselle - j'ai bien de la difficulté à dire
1560 madame, et ce n'est pas une impolitesse - alors ce que mademoiselle soulignait au niveau de l'empressement qu'aurait pu avoir certains promoteurs, compte tenu qu'il n'y a pas de moratoire, à passer leur demande, ce n'est pas le cas, de toute évidence à l'heure actuelle, dans nos dossiers.

Et comme vous l'avez vous-même souligné, c'est un exercice qui peut s'échelonner sur
1565 dix-huit mois lorsque le promoteur peut passer à travers tout l'exercice. Donc, ce n'est pas un certificat d'autorisation ou une autorisation qui se donne en dedans de deux semaines. C'est vraiment un processus qui est long, qui est rigoureux et qui nécessite un examen sur une période de temps assez longue.

1570

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1575 Alors si on résume un peu, la question de la privatisation, ça fait partie de l'examen, mais selon la tendance, il n'y a pas de raison de craindre à court terme une décision à ce sujet-là.

1580 La question de l'exportation en vrac par navire citerne, il n'y a pas de projet actuellement sur la table, aucun projet sur la table. Donc, on ne peut pas imaginer qu'il y aura une décision qui pourrait être prise dans les prochains mois sur cette question-là.

1585 Et sur l'eau souterraine, comme vient de le dire monsieur Latulippe, il y a des nouvelles exigences. Il y a un processus qui est quand même assez long. Donc, il y a un certain nombre de, je ne dirais pas de garanties, mais d'éléments qui permettent de travailler entre-temps et de tenir cette consultation.

Mme JULIE CROTEAU :

1590 Je vais passer à ma deuxième question. Ça concerne les trihalométhanes. C'est prouvé que le chlore réagit avec la matière en suspension pour former des trihalométhanes. Au Québec, on sait qu'on permet 350 ppb, partie par milliard, alors que l'Organisme mondial de la santé préconise 20, c'est assez effrayant tant qu'à moi. Par rapport également aux autres provinces du Canada, on est beaucoup en haut de la norme puis aux États-Unis aussi, puis en plus, on a beaucoup plus de matières en suspension, ça dépend des cas là.

1595 Puis quand on regarde dans le document à la page 34, puis qu'on dit qu'il y aurait une possibilité ou quelque chose comme ça qu'il y aurait 10 millions qui serait investi pour l'ajout d'équipement de chloration, je trouve que c'est un peu contradictoire. Puis j'aimerais ça savoir, c'est peut-être encore une question un peu trop générale, qu'est-ce que la Communauté urbaine de l'Outaouais puis le ministère de la Santé comptent faire pour ça. Est-ce qu'on va investir de
1600 l'argent dans quelque chose qu'on sait qui est dangereux pour la santé? Merci.

LE PRÉSIDENT :

1605 Ça va. Juste pour vous informer au départ, on a discuté de cette question-là dans les premiers jours à Montréal, et il en a été aussi question dans un échange qu'on a eu dans la région de la Chaudière-Appalaches le 25 mars dans l'après-midi, il y a eu à nouveau un échange là-dessus sur les normes. Là, je suis surpris parce que vous me parlez des normes de 20 ppb. Il me semble qu'à Montréal, l'échange, on avait parlé de 100 ppb.

1610 **Mme JULIE CROTEAU :**

Le 100 ppb, c'est les États-Unis. Dans l'article de journal qui traite de ça, c'était beaucoup les États-Unis puis les autres provinces du Canada, puis ils disaient que l'Organisme mondial de la santé préconisait un maximum de 20.

1615

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous êtes au courant les gens, les représentants de la Santé sur ces points-là en particulier?

1620

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

J'avais demandé à madame Dupont, monsieur le président, de regarder cette question-là.

1625

LE PRÉSIDENT :

Vous aviez prévenu la question.

1630

Mme HÉLÈNE DUPONT :

C'est ça. On a trouvé l'information. Alors, c'est ça, au niveau des normes québécoises sur la qualité de l'eau, c'est bien 350. Je sais que la norme est en révision présentement. En tout cas, il y a des discussions à ce sujet-là.

1635

LE PRÉSIDENT :

C'est ppb, partie par milliard.

1640

Mme HÉLÈNE DUPONT :

Là, je ne me rappelle plus ce que j'ai dit. En tout cas, c'est 035 milligrammes par litre. Alors c'est 350 ppb.

1645

LE PRÉSIDENT :

ppb, partie par milliard, c'est ça.

Mme HÉLÈNE DUPONT :

1650

Si on préfère ça en ppb. Au niveau de Santé Canada, je pense que c'est en révision également pour passer de 350 à 100 ppb. Au niveau de l'OMS, il y a aussi une volonté de réduire la norme, mais eux autres sont déjà pas mal plus bas que les autres, ils seraient à 50, ils voudraient abaisser ça à 35. Et peut-être plus bas que ça parce que, dans certains pays européens, c'est plus bas. Et au niveau de l'EPA aux États-Unis, c'est à 100 actuellement. Et là, celle-là, je ne pourrais pas dire si c'est en révision.

1655

LE PRÉSIDENT :

1660

Dans les choses qu'on nous a expliquées à Montréal, on a expliqué que la différence entre 350 et le 100 était la suivante: 350, c'est une norme sur un échantillon; le 100 reposerait sur quatre échantillons une fois par saison. Donc, sur un an d'observation avec un échantillon par saison. Et donc, il y a une différence de calcul dans les méthodes.

1665

Ce qu'on a dit aussi, c'est qu'il y a une ville actuellement sur la norme de 100 qui paraîtrait incorrecte, c'est Sept-Iles, et que 30 autres villes pourraient être impliquées quand on arrivera au bout du processus, mais il y a peut-être 30 villes sur lesquelles on peu soupçonner qu'il y ait une difficulté. Mais tant qu'on n'aura pas fait l'ensemble du cycle d'un an, on ne saura pas si c'est confirmé ou infirmé. Mais que la volonté est par ailleurs de passer à 100 ppb.

1670

Mme JULIE CROTEAU :

Je suis contente de savoir que les normes sont en train d'être révisées pour être abaissées.

1675

LE PRÉSIDENT :

Les normes sont en train d'être révisées à la suite de deux types de travaux, les travaux au fédéral, communs, conjoints Santé Canada-Santé Québec et je pense au niveau du Québec proprement dit. Est-ce que c'est bien ça, madame?

1680

Mme HÉLÈNE DUPONT :

Je pense que les gens du Ministère, ça relève de la juridiction du ministère de l'Environnement. Le ministère de la Santé est consulté dans le processus.

1685

LE PRÉSIDENT :

C'est la CCME je pense.

1690

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1695 Oui. Peut-être un commentaire supplémentaire de monsieur Proulx, et j'y reviendrai pour répondre aussi à la question de l'application à l'extérieur et de ceux qu'on suit généralement pour le règlement sur l'eau potable.

M. LUC PROULX :

1700 Effectivement, ce qu'on est en train de faire, c'est de se coller aux critères canadiens qui sont de 100 et on travaille, comme vous l'avez mentionné monsieur le président, avec les gens de Santé Canada et des autres provinces pour faire le tour des différents critères sur différents paramètres. Effectivement, il y a des pays qui sont plus bas que 100 au niveau des THM, au niveau de la norme de THM, mais ce qu'on est en train de préparer, comme le font le reste du Canada et les États-Unis, c'est d'avoir une norme qui colle à 100 actuellement.

1705

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, la sous-question de madame Croteau, c'est la CUO. Est-ce que vous êtes concernés par ça?

1710

M. BERNARD BEAUREGARD :

1715 Oui. Si on regarde disons les quatre usines sur le territoire de la Communauté urbaine de l'Outaouais, à toutes les saisons, des échantillons sont prélevés justement pour faire le décompte des trihalométhanes dans l'eau potable que nous délivrons aux cinq municipalités sur le territoire.

1720 Et on peut dire disons pour les résultats, nous n'avons pas de résultats qui dépassent 100. La plupart des résultats se situent entre 50 et 100 ppb. Alors, en ce qui nous concerne, nous, à la CUO, on ne voit pas de problème disons le fait de rabaisser la norme de 350 à 100. On est déjà inférieur à 100. Alors, pour nous, ce n'est pas un problème.

LE PRÉSIDENT :

1725 Est-ce que vous envisagez 20 comme madame suggère?

M. BERNARD BEAUREGARD :

1730 S'il fallait aller disons en bas de 50, je peux dire qu'il y aurait peut-être deux ou trois peut-être des usines où ce serait possible peut-être d'avoir en bas de 20. La façon dont on y parviendrait, c'est qu'en prétraitement -- souvent ce que les municipalités font, elles ajoutent du chlore dans le prétraitement, ce que nous, nous ne faisons pas.

1735 Mais pour pallier pareil aux matières organiques qui sont présentes dans les eaux de surface, ce qu'on préconise, nous, dans notre cas, c'est d'ajouter un faible oxydant, qui est le genre disons permanganate de potassium qui, lui, avec l'ajout de l'alun, qui est un coagulant qu'on ajoute dans l'eau pour justement éviter les matières qui sont responsables de la couleur, de la turbidité, avec cette oxydation-là et l'ajout de l'alun, les deux disons s'amalgament, précipitent dans les bassins de décantation et a pour but justement de réduire encore la teneur
1740 des matières organiques qui passent dans le traitement.

Et ce faisant, à la fin lorsqu'on fait la chloration, ayant moins de matières organiques présentes dans l'eau, alors il est beaucoup plus facile d'avoir moins de trihalométhanes dans l'eau qui est distribuée pour les citoyens.

1745 Alors, c'est une perspective qu'on a mise de l'avant actuellement dans certains usines pour, si jamais on dépasserait la norme de 100, on est capable actuellement de l'atteindre facilement et d'apporter ce correctif-là. On l'a déjà essayé d'ailleurs dans une usine pour voir, disons, son effet et on a eu des résultats positifs.

1750

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que la différence de coût d'opération est très considérable?

1755

M. BERNARD BEAUREGARD :

L'ajout du produit que je parlais tantôt, le permanganate de potassium, disons dans les expériences qu'on a tentées, on ajoute ça autour d'environ .8 à 1.2 ppm. Alors, ce n'est pas de grande quantité qui est ajoutée. J'ai pas le coût du produit actuellement, malheureusement,
1760 mais disons que pour moi c'est pas des coûts astronomiques, ça ne serait pas des coûts vraiment astronomiques.

Ce qui est important, par exemple, il ne faut pas disons que, vu que c'est un produit de couleur rosée, ceux qui connaissent ce produit-là, c'est un produit de couleur rosée, il ne faut pas disons à la fin que le manganèse, qui est une des substances qui précipite sous forme d'oxyde de manganèse, revienne en solution. Et s'il revient en solution, l'eau va devenir un peu teintée de couleur rose.

1765

Alors, ce qu'il faut faire, il faut à la fin qu'il y ait un bon réajustement de pH avant de distribuer dans le réseau de façon à ne pas remettre en solution le manganèse qui a précipité. Alors, ça c'est une chose qu'il faut faire aussi.

1770

Et ce faisant, on doit encore là, c'est sûr c'est un ajout, on peut dire un coût supplémentaire au niveau de l'ajout de la chaux ou encore ceux qui n'utilisent pas la chaux, qui utilisent de la soude caustique, ils doivent aller à un pH un petit peu plus supérieur que les
1775

normes actuellement qu'on fait autour de 7, 7,5. Alors, si on ne veut pas remettre en solution le manganèse, il faut aller un peu plus, se rendre vers un pH de 8. Alors dans ce cas-là, ça fait encore une augmentation des coûts de ce produit-là. Mais c'est pas des choses vraiment dispendieuses.

1780

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Monsieur le président, si vous permettez? Monsieur Beauregard, quand vous avez mentionné tout à l'heure que l'ajout d'oxydant vous permettait d'agir dans l'éventualité d'un dépassement de 100, la question qui vous était posée était de savoir: est-ce que vous pensez que vous pourriez aller en bas de 50. Est-ce que le permanganate de potassium et l'alun vous permettraient d'aller en bas de 50?

1785

M. BERNARD BEAUREGARD :

Disons qu'il faudrait peut-être l'expérimenter. Dans certains cas, on pourrait probablement aller en bas de 50, mais il faudrait l'expérimenter. Comme nous, on a quatre usines de traitement d'eau potable et même s'il y a trois usines qui prennent l'eau dans la rivière des Outaouais, la qualité n'est pas la même dans les trois.

1790

La qualité dépend aussi de l'endroit vraiment où l'eau elle est prise et ce faisant, c'est ça, ça dépend. Il y a certaine qualité que je suis convaincu, on pourrait le faire; d'autres, il faudrait l'expérimenter. Disons que je ne pourrais pas donner une réponse vraiment affirmative aujourd'hui, mais il faudrait l'expérimenter.

1795

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Est-ce que c'est une solution, la solution que vous avez retenue, solution technique qui est connue dans la littérature ou si c'est une initiative que vous avez prise?

1800

1805

M. BERNARD BEAUREGARD :

C'est plutôt, je dirais, une initiative qui a été prise par la CUO.

1810

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Et monsieur Dumont, au plan technique, les municipalités qui s'adressent au ministère des Affaires municipales et qui souhaitent, par exemple, réduire le taux de trihalométhanes, est-ce que vous avez de la documentation technique à mettre à leur disposition?

1815

M. YVAN DUMONT :

1820 On n'a pas de documentation comme telle. On peut leur fournir un support technique, des conseils, mais on n'a pas de documentation spécifique à cet effet-là qu'on pourrait leur remettre. En fait, l'approche qui est suggérée, c'est évidemment de rechercher une qualité d'eau brute de meilleure qualité. Et par la suite, de diminuer donc ce qu'on appelle les précurseurs de formation des organochlorés, donc la matière organique dans la chaîne de traitement.

1825 Et évidemment là, de ne traiter avec le chlore qu'une fois qu'on aura optimisé l'enlèvement de la matière organique dans la chaîne de traitement. Comme le mentionnait monsieur Beauregard, il y a certaines municipalités qui vont préchlorer en tout début de traitement. C'est sûr qu'à ce moment-là, s'il y a une matière organique qui est plus présente, on peut former des produits organochlorés. Donc, il y a des solutions alternatives.

1830

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Donc, c'est préférable de ne pas utiliser de chlore.

1835 **M. YVAN DUMONT :**

En tête de traitement, non, c'est préférable donc d'enlever le plus possible la matière organique avant d'utiliser le chlore.

1840 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

Mme JULIE CROTEAU :

1845

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1850

Merci.

Alors, pause-santé de dix minutes et on revient avec monsieur Pierre Ménard. Merci.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1855 (REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

1860 On accueille maintenant monsieur Pierre Ménard. Si j'ai bien compris, vous êtes bien monsieur Ménard?

M. PIERRE MÉNARD :

1865 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Et vous êtes le maire de Lochaber?

1870 **M. PIERRE MÉNARD :**

Oui, puis je vous rassure tout de suite, monsieur le président, je ne m'en viens pas alimenter le débat sur Lochaber non plus.

1875 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

M. PIERRE MÉNARD :

1880 J'ai plusieurs questions, monsieur le président, sur plusieurs des volets. Mais juste pour situer un petit peu l'ordre de mes préoccupations -- bon, le dossier de Lochaber, vous le savez, je n'ai pas besoin de le répéter.

1885 Mais je suis aussi membre de la Commission d'aménagement au niveau de la MRC. Je suis aussi membre du Comité consultatif agricole au niveau de la MRC et ce sont ces deux organismes-là au niveau de la MRC qui ont été mandatés par le Conseil des maires pour préparer un mémoire éventuel sur la gestion de l'eau au Québec.

1890 **LE PRÉSIDENT :**

C'est quelle MRC à propos?

M. PIERRE MÉNARD :

1895 MRC Papineau.

LE PRÉSIDENT :

1900 Papineau.

M. PIERRE MÉNARD :

1905 Ma première question, je l'ai transformée en commentaire, monsieur le président, suite aux réponses de monsieur Latulippe. C'est que moi aussi, j'avais des questions sur le moratoire. Puis là, monsieur Latulippe, il est tellement rassurant puis il nous sécurise tellement. Il n'y a pas de projet de captage, il n'y a pas péril en la demeure parce que les délais sont longs puis tout ça par rapport à l'eau souterraine. La privatisation, bien, ça, il faut se fier à qu'est-ce que le premier ministre avait dit.

1910 Mais à ce moment-là, moi, je suis juste tenté, monsieur le président, de revirer le bébé de bord, de dire: pourquoi à ce moment-là on l'a levé le moratoire?

1915 Tout le monde dit, tout le monde s'inquiète sur la levée du moratoire, le Ministère dit: non, non, ce n'est pas dangereux, il n'y a rien là. Mais avez-vous déjà vu un gouvernement faire un geste inutile? Oui? O.K. Je vais poser ma question autrement.

1920 Normalement, est-ce que l'on pose des gestes inutiles? Pourquoi on l'a levé ce moratoire-là? Puis finalement, on n'y répond pas. On répond à dire qu'il n'y a pas de danger qu'on l'ait levé. Qu'il n'y a pas de projet imminent. Ça ne répond pas à la question de base. Moi, c'est juste ça, par rapport à ça. Puis juste rajouter que ne serait-ce que le moratoire, qu'il nous donne seulement qu'un cadre serein de discussion et de réflexion, ça serait déjà beaucoup.

1925 Quand on regarde des municipalités polarisées comme chez nous, quand on regarde Franklin puis quand on regarde d'autres localités, le moratoire déjà ça sécurise et déjà ça vient baisser le débat de deux crans. Puis ça, ça serait déjà un grand objectif d'un moratoire.

LE PRÉSIDENT :

1930 Monsieur Ménard, juste une petite clarification là-dessus. C'est juste que, évidemment là on répond, on essaie de répondre pour des acteurs absents, ce qui pose à tout le monde des difficultés. C'est pour ça quand la question est renvoyée à la Commission, on dit: adressez-vous au ministre, c'est une question intéressante. Vous pouvez faire valoir autre chose, mais finalement c'est...

1935 Et ce qu'il faut comprendre aussi, c'est qu'au plan de la procédure, il n'y a pas eu abolition du moratoire. C'est que le moratoire...

1940

M. PIERRE MÉNARD :

Il n'a pas été renouvelé.

LE PRÉSIDENT :

1945

... n'a pas été renouvelé. Et c'est là qu'il aurait fallu un geste qui n'a pas été posé.

M. PIERRE MÉNARD :

1950

Je comprends.

LE PRÉSIDENT :

1955

C'est à l'inverse de votre argumentation d'une certaine manière. Mais comme on se comprend, il n'y a pas de problème. Allez-y.

M. PIERRE MÉNARD :

1960

Première question, c'est sur certaines des données qu'on a. À la page 12 du document, on parle des réserves renouvelables disponibles. On parle des pourcentages d'utilisation et du pourcentage total d'utilisation. On dit: l'eau souterraine extraite correspond à 0,2 % de la réserve.

1965

C'est quoi la fiabilité de ces données-là? C'est-tu des modèles mathématiques comme dans «L'erreur Boréale» avec Sylva II ou bien si ce sont des données beaucoup plus précises que ça? Puis quand on rentre après ça dans les pourcentages de 54, le 39, le 7, encore là, c'est quoi la précision de ces données-là?

LE PRÉSIDENT :

1970

On a eu d'assez bons échanges là-dessus à Rouyn sur ça. Donc, dans les transcriptions, vous allez pouvoir trouver les ordres de grandeur, les précisions et d'imprécisions de ces valeurs-là. Mais si quelqu'un du Ministère peut faire le point rapidement, ça nous aiderait.

1975

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

1980

Souvenez-vous, monsieur le président, qu'à cette audience-là que vous évoquez à Rouyn, on a souligné le 200 kilomètres cubes d'eau souterraine qui apparaît à la page 12, qui était basé quand même sur une étude qui a été faite, et notre spécialiste du Ministère a également fait un exercice pour démontrer qu'il était d'accord avec cette étude-là et qu'il y avait

un exercice de moyenne qui arrivait à peu près aux mêmes conclusions. Mais c'était basé sur des éléments qui sont justifiés par une étude.

1985 Maintenant, pour tous les autres chiffres, évidemment ils sont en comparaison de celui-là. Quoi dire de plus que de référer au verbatim, qui est beaucoup plus précis que ce que je pourrais vous résumer.

LE PRÉSIDENT :

1990 Ce sont les verbatims du 13 avril. Pour dire les choses d'une manière rigoureuse, ça repose sur un article de Sylvestre et d'un autre, les données viennent de ça. Par ailleurs, semble-t-il que dans l'article d'origine, la méthodologie n'est pas donnée. Il y a une affirmation et cette affirmation-là a été reprise, mais la façon dont on a procédé pour l'établir n'est pas donnée. L'expert du Ministère a fait une appréciation assez large et assez sommaire pour
1995 arriver possiblement au même ordre de grandeur, mais c'est de l'ordre de -- imaginons que le territoire est de telle grandeur et que le sol est à peu près ça, avec un facteur d'imbibition de tant pour cent, ça donne à peu près ça, voyez-vous?

2000 Ce que l'enquête qu'on mène a montré aussi, c'est quand on essaie de savoir, par exemple, et vous regardez le bilan régional, il est clair là-dessus, le nombre de puits qui existe, il existe des rapports sur un nombre de puits, mais il y a beaucoup plus de puits qui existent et dont on n'a pas de rapport ni de statistiques, et là, après ça, il y a une série d'approximations qui sont probablement le reflet de la réalité, mais on ne peut pas parler ici de science dure, on parle d'approche globale et d'approximation, à mon sens.

2005 Vous verrez les transcripts mais, moi, c'est le reflet que je fais de ce que j'ai entendu.

M. PIERRE MÉNARD :

2010 Mais est-ce que vos travaux vont vous mener un petit peu plus loin par rapport à ça? Parce que c'est tout de même, c'est la prémisse de beaucoup d'argumentation ces pourcentages-là. Entre autres, puis encore là je ne veux pas revenir sur le dossier de Lochaber, mais je veux revenir sur le dossier du captage de l'eau souterraine, quand on utilise le fameux 7 % pour les usages industriels et tout ça par rapport au 0,2 % qui, ça, est par rapport aux 200
2015 kilomètres cubes, on utilise souvent ces chiffres-là pour essayer de diminuer l'impact qu'un nouveau captage peut avoir.

2020 Donc, souvent on réfère à ces pourcentages-là puis à ces chiffres-là. Est-ce que vous allez aller un petit peu plus loin là-dedans pour nous dire, pour rassurer tout le monde ou pour infirmer ou confirmer ces chiffres-là, ces pourcentages-là?

LE PRÉSIDENT :

2025 C'est-à-dire qu'on le fait d'une manière progressive et systématique à partir des données qui existent dans l'ensemble des documents, des sources des experts qu'on croise et qu'on rencontre.

2030 On ne pourra pas vous donner des expertises dans ce sens que nous, nous ferions une recherche nouvelle à ce point-là. Mais nous avons l'intention de pousser notre interrogation auprès d'un certain nombre d'experts pour valider ou invalider des choses.

2035 Il y a des choses qui sont facilement vérifiables, par exemple quand les puits sont autorisés et mesurés, ça c'est beaucoup plus vérifiable. Quand il y a une absence de données sur les puits individuels, par exemple, ça là, c'est plus difficile d'aller beaucoup plus loin que les approximations.

M. PIERRE MÉNARD :

2040 Je vais vous donner un petit exemple, monsieur le président. On dit 54 % est pour la consommation humaine, 39 % pour la production d'aliments, puis un des exemples qu'on donne à la production d'aliments, c'est l'abreuvement du bétail. Sur un bon nombre de fermes, c'est le même puits qui approvisionne à la fois les personnes et le bétail à un certain moment donné puis, à d'autres moments donnés, ça peut être des eaux de surface ou ça peut être encore ce même puits-là. Bon.

2045 C'est pour ça que, encore là, je me dis on les sort d'où ces chiffres-là? Moi, je le répète puis je vais vous le répéter pour que, quand vous allez relire vos notes de cette réunion ici, que ça ressorte aussi, que la lumière s'allume de dire: ces chiffres-là, on les a pris, on les a répétés.

2050

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2055 **M. PIERRE MÉNARD :**

2060 J'ai hâte de lire le verbatim de l'Abitibi. Mais on les a-tu validés? Puis on va-tu s'en servir pour commettre des péchés ultérieurs? C'est ça un petit peu ma préoccupation. C'est de dire, si on répète toujours les mêmes chiffres, ça ne veut pas nécessairement dire qu'ils sont bons. Puis il ne faudrait pas que des chiffres justifient ou rationalisent des gestes futurs si ces chiffres-là n'ont jamais été prouvés ou vérifiés. Ça, c'est ma première préoccupation, monsieur le président.

Je ne sais pas si le Ministère a d'autre chose à nous dire sur ces chiffres-là.

2065

LE PRÉSIDENT :

On peut vérifier, si vous voulez, la validité, par exemple, des chiffres dans l'industriel. D'où viennent les chiffres qui sont affirmés en page 12 du document sur l'utilisation des usages industriels, le 7 %.

2070

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Monsieur le président, comme notre expert n'est pas ici et il nous a suivis dans plusieurs audiences là-dessus, je n'ai pas la réponse précise. Il y en a une. S'il était là, il vous la donnerait, vous le savez.

2075

Ce que je peux rajouter pour faire un peu du pouce à ce que monsieur le maire souligne lorsqu'il dit que: «Je veux enregistrer tout ça pour que vous puissiez, quand vous allez relire vos notes, que vous vous souveniez de ce qui a été dit», monsieur le maire souligne, moi, je tiens à apporter une correction, il a mentionné tout à l'heure qu'on essaie de diminuer les impacts d'un captage; ce n'est pas ça du tout. On l'a prouvé par les exigences, c'est qu'on essaie de connaître ces impacts-là. Alors, lorsqu'on les a connus, c'est ce qui nous permet de donner une autorisation sur le captage à des fins commerciales. Et on n'essaie certainement pas d'en diminuer les impacts.

2080

2085

LE PRÉSIDENT :

Dans le cas de captage de fins commerciales, parlons de captage à des fins commerciales, est-ce que vous savez d'une manière rigoureuse, dans le cas des eaux souterraines par des mesures sur les puits, les quantités qui sont utilisées? Est-ce qu'un industriel qui capte dans la nappe est tenu d'avoir une mesure de son captage?

2090

M. PIERRE MÉNARD :

Monsieur Lavallée peut peut-être donner des éléments d'information.

2095

M. MICHEL LAVALLÉE :

Pour la question des quantités, précisons trois choses: nous connaissons les quantités potentielles des captages, malgré que le système d'autorisation n'ait commencé qu'en 94 et qu'en conséquence il n'y a que, je crois, six ou sept captages qui sont sous le régime d'autorisation, donc avec prescription des débits maximums. Alors donc, on a une idée théorique de la quantité totale.

2100

2105

2110 Maintenant, c'est évident que les embouteilleurs n'utilisent pas nécessairement cette quantité-là. Et les chiffres qui sont rapportés dans le document de consultation relèvent d'une enquête faite par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation concernant le volume total de production pour l'année, je crois, 1996; il faudrait que je vérifie, il faudrait vérifier auprès d'eux. Alors que ça peut peut-être expliquer les questions quantitatives dont on pose la question.

LE PRÉSIDENT :

2115 Mais là, je vous posais la question des captages à des fins industrielles. Le 7 % pour les divers usages industriels, est-ce que ça on est capable, est-ce qu'on a les mesures qui permettent d'affirmer ça?

M. LUC PROULX :

2120 Monsieur le président, ces données-là viennent d'estimations qui sont faites par, entre autres, une enquête qui a été faite par, je pense, Environnement Canada. Ce sont des banques qu'on a consultées parce que, ces données-là, c'est assez difficile à trouver.

2125 Il n'y en a effectivement pas beaucoup d'estimations comme ça et ce sont des estimations qui ont été faites à partir d'enquêtes qui ont été faites par Environnement Canada sur qu'est-ce qui était utilisé par le secteur industriel, qu'est-ce qui était utilisé par le secteur agricole et le secteur municipal.

2130 Donc, les pourcentages ont pu être faits en rapportant sur la quantité qu'on avait estimée qui était disponible, la quantité qui était utilisée. Donc, ce sont des données qu'on a prises comme ça. Ce n'est pas nous qui avons fait ces études-là, mais on a pris ces banques-là. Donc, il faut comprendre que ce sont des grandes estimations qui sont faites.

2135 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pourrez me donner les références précises sur ces études-là, s'il vous plaît?

M. LUC PROULX :

2140 Oui, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2145 Très bien.

M. PIERRE MÉNARD :

2150 Donc, je comprends, monsieur le président, que quel que soit le niveau dont on parle, le 7, le 39 ou le 54, est-ce qu'il y a un secteur là-dedans, une activité là-dedans où on a vraiment une donnée précise, objective, documentée?

2155 Parce qu'on me dit l'eau embouteillée, vous me dites, ça a commencé juste en 94, donc ce n'est pas tout le monde qui est là-dedans, puis c'est une donnée de capacité théorique, ce n'est pas nécessairement la donnée, la réalité qu'ils puisent et tout ça. Mais les préalables à 94, vous ne les avez pas nécessairement.

2160 Est-ce que, par rapport à l'eau potable des puits individuels du 750 000 individus qui ont des puits, on ne le sait pas nécessairement non plus de façon précise, par rapport à la sécurité, donc les incendies, encore là on ne le sait pas nécessairement de façon précise, on parle toujours de l'eau souterraine, y en a-t-il un des éléments là-dedans où on a une donnée précise précise?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2165 Monsieur le président, sur les capteurs d'eau souterraine à des fins d'embouteillage, c'est vrai qu'avant 94 il n'y avait pas d'émission d'autorisation nécessairement, mais on connaît tous ceux qui sont en exploitation puisqu'ils doivent avoir un permis. Donc, on est à même d'avoir ces données-là.

2170 Le degré de précision, comme mon collègue Luc Proulx l'a mentionné, n'est pas à 100 %. Ces données-là sont quand même basées sur des études et sur des moyens d'arriver à 54 %. Si c'est 54.9 ou 52, possiblement qu'il y a une marge d'erreur, mais c'est de cet ordre-là avec un degré de précision là... évidemment, ça dépend toujours du degré de précision.

2175 Maintenant, moi, je dirais à l'intervenant, en consultant les documents qu'on a mentionnés tout à l'heure dont on vous donnera les informations, on aura le détail comment on est arrivé à déterminer 54 %. Et puis on aura l'ordre de grandeur de précision à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

2180 Les études d'Environnement Canada, monsieur Proulx, auxquelles vous référez, sont à la fois pour le 54 % de l'utilisation domestique, pour le 7 % d'industriel et pour le 39 % de production agricole?

M. LUC PROULX :

2185 Exact.

2190 **LE PRÉSIDENT :**

Alors là, il faudrait que j'aie cette étude-là pour que vous puissiez vérifier sa méthodologie, sa rigueur, le taux d'extrapolation que ça représente. Par ailleurs, l'enquête là-dessus le fait apparaître région par région. On sait assez bien dans chacune des régions, en
2195 parlant d'eau potable, quelle est l'eau potable qui vient des municipalités, quels sont les gens qui s'alimentent à travers des puits.

On sait aussi assez bien quelles sont les municipalités qui s'alimentent en eau de surface et quelles sont les municipalités qui s'alimentent dans l'eau souterraine. Ça, ces données-là
2200 municipales sont relativement précises même si, quand on pose des questions sur, par exemple, le nombre de puits, il y a un décalage entre le nombre de puits estimé et le nombre de puits sur lequel il y a un rapport de puisatier.

Ce qui laisse entendre qu'il y a des gens qui se sont creusé des puits eux-mêmes à la pelle ou qui s'en sont fait creuser par des puisatiers et qu'il n'y a pas eu de déclaration. Mais ça,
2205 ça demeure un ordre -- et c'est assez important parce que si on enlève la proportion du Grand Montréal, très souvent dans une région on s'aperçoit qu'il y a 30, 40 % des gens qui sont finalement alimentés par des eaux souterraines, souvent 20 % par des puits personnels, puis l'autre 20 % à travers des aqueducs municipaux qui prennent l'eau dans la réserve souterraine.

2210 Ça, je pense que l'inconnu là-dessus est relativement bien cerné dans l'ensemble au fur et à mesure que la documentation avance.

2215 **M. PIERRE MÉNARD :**

Maintenant, j'aurais une question pour monsieur Falardeau, monsieur le président. Tantôt monsieur Falardeau qui parlait de la cartographie de données écologiques par rapport aux rivières et tout ça, a fait référence à la question de données hydrogéologiques, qu'il existait
2220 passablement de données hydrogéologiques sur le territoire.

Je ne sais pas si c'est unique à l'Outaouais, si c'est unique à certains volets de l'Outaouais. Je crois comprendre dans le document de consultation qu'on déplore effectivement, on dit qu'une des difficultés, c'est effectivement le manque de données hydrogéologiques. Mes faibles connaissances dans ce domaine-là me disent aussi que normalement une étude
2225 hydrogéologique a un caractère très micro, n'a pas nécessairement un caractère très macro comme application.

Alors, je voudrais savoir exactement à quoi monsieur Falardeau référait quand il parlait des données hydrogéologiques qu'il avait.
2230

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Falardeau.

2235 **M. JEAN FALARDEAU :**

Oui, monsieur le président. Essentiellement, c'est une base de données. Donc, il ne s'agit pas d'une étude en tant que telle mais d'une base de données, qui est fournie au fur et à mesure que les puisatiers creusent à différents endroits du territoire et prennent des informations, par exemple, sur les différents dépôts qu'ils vont rencontrer en creusant. Ou, par exemple, s'ils rencontrent les couches aquifères, à ce moment-là les essais de pompage qu'ils peuvent faire, ces choses-là. Donc, c'est évident que ces données-là se retrouvent là où est-ce qu'on creuse les puits, donc dans les régions les plus habitées des territoires.

2245 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Monsieur le président, je poserais peut-être à mon tour une question à monsieur Falardeau. Quel est votre degré de satisfaction ici dans l'Outaouais de la rigueur avec laquelle les puisatiers complètent les formulaires en vertu du règlement?

2250

M. JEAN FALARDEAU :

Par rapport à cette question-là, il ne serait pas possible de donner une réponse quantitative. Il est évident que dans les données qui sont recueillies, il y a certaines informations qui doivent être mises de côté pour certaines choses. Par exemple, on peut voir à l'occasion, au lieu de voir, par exemple, sable ou gravier ou peu importe ou argile, dépôt meuble, ce n'est pas assez précis à ce moment-là. Donc, il peut arriver qu'il y ait des choses qui soient imprécises. Mais il y a quand même bon nombre d'informations qui sont tout à fait adéquates et qui permettent quand même de donner une bonne caractérisation, par exemple dans le cas présent, de la stratigraphie des dépôts souterrains.

2260

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et croyez-vous qu'il y a une proportion, encore une fois, satisfaisante des puisatiers qui complètent le formulaire?

2265

M. JEAN FALARDEAU :

Par rapport à cette question-là, je ne pourrais pas répondre parce que je ne connais pas le total de puits qu'il peut se creuser. Par contre, on a une certaine somme d'informations qui est disponible. Et dans cette somme d'informations-là, il y en a définitivement une bonne partie qui est bien remplie disons. Maintenant, je ne pourrais pas aller plus loin.

2270

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2275

Est-ce que le moteur d'interrogation de votre base de données permet de faire des recoupements et d'interroger, par exemple, eau souterraine telle région et d'avoir des sommations?

2280

M. JEAN FALARDEAU :

Une sommation dans quel sens?

2285

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Alors, vous avez plusieurs points qui sont cartographiés et qui représentent des forages, qui représentent des quantités.

2290

M. JEAN FALARDEAU :

Oui, je vais vous donner l'exemple dans l'Assomption, par exemple. Il y a eu un atlas écologique qui a été produit pour l'Assomption, la partie agricole du bassin versant de la rivière l'Assomption et, à ce moment-là, il y a eu une caractérisation disons de la stratigraphie souterraine qui a été faite. Donc, à ce moment-là, on parle d'interpolation. Oui, dans ce sens-là, c'est possible.

2295

M. PIERRE MÉNARD :

2300

Moi, je veux savoir, monsieur le président, et je sais que monsieur Rousseau aurait le goût de parler, c'est peut-être lui qui va finir par répondre à celle-là... c'est parce que monsieur Rousseau, ça fait longtemps que je le connais, puis je le vois quand il a le goût de parler.

2305

Je veux savoir si ce genre de données-là dont parle monsieur Falardeau peut vraiment aider quand on parle justement du manque de renseignements hydrogéologiques à date. Parce que moi, j'ai l'impression que ce sont des données très très très ponctuelles, très par rapport à un puits donné, un forage donné chez un individu donné, mais que ce n'est pas nécessairement la somme de tout ça, en comprenant même que ça pourrait être la somme parfaite parce que tout le monde aurait fait ses rapports puis tout ça, que la somme de tout ça ne donnerait pas nécessairement le portrait d'une localité, d'une MRC. Est-ce que j'ai raison de penser ça.

2310

LE PRÉSIDENT :

Là, vous adressez la question à quelqu'un en particulier. Je vais voir s'il peut parler puis après ça je vérifierai, je donnerai d'autres informations.

2315

M. MICHEL ROUSSEAU :

2320 Je peux parler, j'ai quand même une voix. À ce niveau-là, c'est la même chose que pour les données géologiques qu'on peut obtenir au niveau des cartographies qui sont faites pour la recherche minière. On sait que les cartes qui sont produites par le ministère des Ressources naturelles permettent de faire une recherche au niveau minier, mais ça prend quand même des forages plus précis pour en arriver à identifier une mine et à identifier, ou avant une mine, d'identifier s'il y a un potentiel minier.

2325 Ça fait que ce n'est pas seulement en ayant ces informations-là qu'on peut déterminer carrément le potentiel hydrogéologique d'un site, mais ça donne, c'est mieux que pas d'information du tout, ça donne quand même un certain degré d'information. C'est la différence entre 0 et 1. Ça fait que dans ce cas-là quand on a un forage, au moins, on a de l'information puis c'est toujours de l'information pertinente.

2330 Comme disait monsieur Falardeau, on n'a pas la stratigraphie complète d'un site, d'un forage c'est-à-dire, ce qu'on va avoir c'est selon les connaissances techniques du foreur. Il va nous dire si c'est justement... il va utiliser des termes comme du tuff ou de la glaise plutôt que de dire que c'est de l'argile ou du till comme on peut avoir. Puis on peut voir également, on a l'information sur le niveau de l'eau, on a l'information sur les dépôts meubles et sur le roc.

2335 Pour ce qui est de la nature du roc, on se réfère quand même aux cartes géologiques qui, eux autres, ont été établies. Ça fait que, somme toute, ça donne de l'information qui est pertinente et qui est utile et qui permet d'établir, de tirer des conclusions qui peuvent être surprenamment précises dans certains cas.

M. PIERRE MÉNARD :

2345 Je vais juste préciser un petit peu plus encore ma question, monsieur le président. C'est que dans l'hypothèse où une MRC voudrait mettre en place une norme spécifique par rapport à la question du captage de l'eau souterraine et tout ça, est-ce que ces données-là seraient assez complètes pour nous inspirer des normes réalistes de captage, par exemple? Exemple.

LE PRÉSIDENT :

2350 Est-ce que c'est une allusion à la MRC Gatineau?

M. PIERRE MÉNARD :

2355 Non, pas du tout.

LE PRÉSIDENT :

Non?

2360

M. PIERRE MÉNARD :

C'est une préoccupation qu'on commence à avoir aussi dans Papineau.

2365

LE PRÉSIDENT :

Sur le niveau de certitude ou d'incertitude.

2370

M. PIERRE MÉNARD :

2375

C'est parce que je me réfère au document de consultation. D'une part, on interpelle un petit peu les MRC puis effectivement les MRC on veut s'impliquer parce que, comme disait monsieur Latulippe tantôt, on en a des pouvoirs de réglementation, puis au niveau municipal on a des pouvoirs de réglementation. Mais, d'une part, le document fait état du manque d'information qu'on a au niveau de l'hydrogéologie, d'autre part, les MRC s'interrogent sur le manque de moyen financier qu'elles auraient pour faire des études hydrogéologiques particulièrement exhaustives. Donc, c'est pour ça que je viens enchaîner avec ça en disant: est-ce que les données qu'on accumule dans ces bases de données-là, effectivement, nous permettraient d'avoir une information qui est assez complète pour nous aider à faire une réglementation via un schéma d'aménagement?

2380

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2385

Monsieur le président, à la page 17 du document de consultation, on exprime un peu, en partie en tout cas, les inquiétudes ou le questionnement de monsieur le maire en disant:

«Devrait-on tenir compte des usages de l'eau souterraine dans les schémas d'aménagement du territoire? Le cas échéant, quelles seraient les approches à privilégier afin de faciliter le travail des gestionnaires du territoire?»

2390

Évidemment, le questionnement qui est là dans tout ce document-là démontre, et puis on l'a souligné, qu'on manque de connaissance sur certains aspects. Et pour le reste, je ne peux pas vous fournir la réponse précise, mais on va prendre la question en délibéré. Et notre expert, s'il avait été là ce soir -- il sera là dans une autre audience et le verbatim pourra donner une réponse plus complète. À moins qu'il y ait un de mes collègues qui veut rajouter quoi que ce soit là-dessus.

2395

M. PIERRE MÉNARD :

2400 C'est parce que justement, monsieur le président, monsieur Latulippe a lu le premier paragraphe puis, moi, je vous réfère au dernier paragraphe de la même colonne qui dit:

«Considérant le fait que la cartographie hydrogéologique peut s'avérer coûteuse à réaliser, ne devrait-on pas privilégier la réalisation que dans les régions ayant une problématique particulière?»

2405 Là on dit, on devrait peut-être appliquer un diachylon juste si on a un petit bobo puis ailleurs on ne le fait pas. Mais les médecins vont le dire, une once de prévention vaut mieux que.

LE PRÉSIDENT :

2410

C'est ça.

M. PIERRE MÉNARD :

2415 Nous, on souhaiterait bien prévenir aussi. Alors, c'est vraiment dans ce sens-là. Puis là, je vais enchaîner sur la question justement du...

LE PRÉSIDENT :

2420 Avant que vous alliez plus loin, je vous demandais, parce que dans le texte ici à la page 10 du portrait régional, on nous dit que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a adopté un règlement de contrôle intérimaire qui impose des contraintes au prélèvement d'eau souterraine. C'est pour ça que je vous demandais si c'était votre MRC.

2425 **M. PIERRE MÉNARD :**

Non, ça l'est pas.

LE PRÉSIDENT :

2430

Ce n'est pas la vôtre. Là, vous touchez au nerf de la guerre en un sens. Dans toute la question de l'eau souterraine, le nerf de la guerre, c'est la connaissance. C'est-à-dire, c'est la rigueur de l'approximation, si un prélèvement d'un type ou d'un autre risque de porter atteinte à la ressource d'une manière durable ou risque de porter atteinte aux autres usagers. Et pour être capable de faire ça, il faut avoir la rigueur de la connaissance.

2435

Normalement, il y a une étude qui est faite dans le cas des eaux souterraines pour des eaux embouteillées, il y a une étude qui est faite par un promoteur et qui est visée par le

2440 Ministère. Il y a un problème de confiance ou de validation ou d'objectivation de la connaissance et, là, il y a une controverse qui n'en finit jamais, les uns disant: oui, il y a du danger; les autres disant: non, il y a du danger. On a peine à trancher. Ça, il y a un problème de méthodologie et de connaissance.

2445 Dans l'audience à Québec, il y a un jeune chercheur qui est venu témoigner de ses travaux pour une MRC, la MRC de Portneuf, dans laquelle il est arrivé, lui, à un certain nombre d'observations pour la MRC de Portneuf, mais la Commission n'a pas validé ou invalidé sa méthodologie.

2450 Je soupçonne qu'il doit y avoir des controverses derrière les méthodes qu'il a utilisées et les conclusions auxquelles il est arrivé, mais ça, éventuellement, on va essayer de resserrer les niveaux de controverse.

2455 Mais vous avez parfaitement raison que c'est là que l'enjeu se trouve, au plan de la capacité de décider, ou de la rationalité ou de l'irrationalité des inquiétudes qu'on a par rapport à la permanence de la ressource. Et ça, c'est une question de méthode et de rigueur et de contre-expertise pour permettre de valider ou d'invalider les discours qu'on tient à ce niveau-là.

M. PIERRE MÉNARD :

2460 Puis justement, je ne veux pas vous faire dire des choses que vous n'avez pas dites, mais le document le dit aussi, c'est que présentement on demande au renard d'aller compter les poules dans le poulailler. C'est-à-dire qu'on demande au promoteur de faire l'étude, de faire l'analyse de l'impact. C'est sûr qu'on peut invoquer la déontologie de tout le monde puis que dans un monde parfait, bon. Mais effectivement, il y a un sérieux problème de crédibilité.

2465 Mais en plus de ça, c'est qu'on souhaite effectivement dire... en tout cas, je sais qu'au niveau de notre MRC, on souhaiterait encadrer l'utilisation de ça. Mais ça va être quoi l'encadrement réaliste par rapport à ça? Quand on veut encadrer des activités agricoles, le MAPAQ nous aide, il nous donne un cadre et on discute avec eux, on les rencontre. On vient à
2470 bout d'établir des normes qui sont à la fois réalistes et qui sont à la fois basées sur un environnement durable.

2475 On va-tu avoir ce même support-là du ministère de l'Environnement quand on va arriver au niveau de la législation?

2480 Parce que monsieur Latulippe tantôt, il nous a fait une longue énumération, entre autres de l'annexe 3 de toutes les lois puis tout ça, mais la majorité des lois qui sont là, c'est par rapport aux eaux de surface. Puis il me corrigera, puis je serais bien content qu'il me corrige, à ma connaissance au niveau des eaux souterraines, la seule poignée qu'on a, c'est au niveau de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par rapport à un règlement de zonage sur l'usage. C'est juste là-dessus, l'usage.

2485 Mais si on veut amener ça au niveau d'une MRC, on ne peut pas juste de façon bête et méchante dans une réglementation, puis les Cours de justice nous ont déboutés dans d'autres domaines, on ne peut pas de façon juste bête et méchante de dire: il n'y aura pas de captage d'eau souterraine dans les limites de la MRC. Tu ne peux pas faire ça. Tu peux limiter ça à des zones, mais tu ne peux pas faire une interdiction globale et totale.

2490 Donc, les places où on va ouvrir la porte ou les façons dont on va vouloir ouvrir la porte, il va falloir l'encadrer de quelque façon. Quelle sorte d'aide, quelle sorte de méthode on va se faire suggérer, premièrement pour ne pas se faire débouter par la première action en Cour qu'on va se faire donner, mais deuxièmement, par rapport à aller chercher une expertise qui va nous aider à encadrer ça?

2495 C'est ça ma question, monsieur Latulippe, c'est de dire comment on va déboucher sur des choses par rapport à, exemple, un schéma d'aménagement?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2500 Monsieur Latulippe, si j'ai bien compris jusqu'à maintenant, par rapport au schéma d'aménagement, dans nos discussions, ce qui était la préoccupation, c'était d'identifier ou de localiser les formations aquifères pour que les activités en surface soient accordées à la présence des nappes souterraines. Jusqu'à maintenant, je pense qu'on s'est pas mal limité à ça dans les discussions qu'on a eues sur le schéma d'aménagement. Donc, de localiser les
2505 formations aquifères pour que, à la surface, les activités agricoles, les activités forestières, les activités industrielles soient dans le sens de la protection de la nappe souterraine.

2510 Mais on n'a pas encore abordé à ma souvenance la question, par exemple pour une MRC, quelles sont les formations aquifères qui existent sur la MRC? Et pour chacune de ces formations aquifères là, quelle est la réserve renouvelable, donc exploitable? Et si je ne m'abuse, la MRC n'a pas de pouvoir par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour contrôler le niveau d'exploitation des formations aquifères.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2515 Écoutez là-dessus, effectivement, il n'y a pas toutes les possibilités au niveau de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. On a modifié l'article 113.4, entre autres, ou 4.1, je n'ai pas l'article devant moi, qui permet aux municipalités de régir leurs aires d'alimentation en eau potable compte tenu notamment des questions agricoles. Effectivement, tous les outils ne sont
2520 pas là, et on l'indique également dans le document de consultation que peu de municipalités ont finalement déterminé des périmètres de protection de ces eaux souterraines là.

Il y a effectivement, et ça, il y a peu d'outils, et ceux qui existent ne sont pas nécessairement utilisés. On dit à la page 17, par exemple:

2525 «Peu de municipalités exploitant des réseaux de distribution alimentés par des eaux
souterraines ont défini des périmètres de protection de l'aire de captage d'alimentation de leurs
ouvrages. Y a-t-il lieu d'inciter les municipalités à considérer davantage cette mesure de
protection? Le cas échéant, comment devraient-elles intervenir pour concilier le passé, les
activités déjà en place, avec le présent, les périmètres de protection nouvellement
2530 déterminés?»

C'est toute une éducation à faire. Qu'on fasse un parallèle avec la réciprocité en matière
agricole, on peut constater que ce n'est pas toujours facile de faire ça. On a la même
problématique sur le règlement sur les carrières et sablières au niveau du bruit. Il y a une
2535 question de réciprocité. Souvent les municipalités sont tentées de donner des permis au début,
de déterminer des zones tampon, puis après ça de laisser les gens se construire près des
problématiques et c'est là que la plainte vient au fil des années.

Alors, pour répondre à la question de monsieur, qu'est-ce qu'on peut estimer comme
2540 outil, je pense que c'est un questionnement justifié, légitime. Ce document-là est bâti sur des
questionnements en vue de l'élaboration d'une politique. Et un mémoire à cet effet-là, qui va
établir la problématique municipale dans ce créneau-là, va certainement contribuer à la rédaction
de la future politique de l'eau. C'est ce que je peux dire de plus.

2545 **M. PIERRE MÉNARD :**

Mais, monsieur le président, monsieur Latulippe répond en fonction d'une protection
qualitative de l'eau. Mes questions étaient par rapport à une protection quantitative de l'eau.

2550 **LE PRÉSIDENT :**

Quantitative. Dans l'état actuel des choses, prenez, par exemple, la procédure
d'évaluation environnementale, l'étude d'impact est toujours faite par le promoteur. Quand vous
dites «c'est le renard qui compte les poules», dans l'eau souterraine, il en est là, mais c'est une
2555 pratique courante.

Comment cette pratique-là est objectivité? Elle est objectivée d'un côté par le jugement
que porte le ministère de l'Environnement avec son expertise. Dans le cas des projets soumis à
l'évaluation et à l'examen des impacts, elle est validée par un processus public à travers lequel
2560 cette étude-là est soumise à l'examen public et, donc, forcément à la contestation ou à la
contre-expertise, et c'est ça qui fait sa validation.

Dans le cas actuel de la procédure d'autorisation pour une partie de l'eau souterraine,
puisque là on parle de surtout d'eau embouteillée mais il y a aussi les autres usages qui seraient
2565 à vérifier, et on sent qu'il y a un appel d'eau qui s'en vient un peu partout, il y a donc d'un côté
une expertise qui est faite, qui est validée par le ministère de l'Environnement, mais il y a
manifestement un problème de communication et de confiance de la part des citoyens, parce

2570 que les citoyens aiment se plaindre de ça, et de temps en temps, mais là on a des échos différents. À Harricana, les gens étaient très contents du travail du Ministère. À Franklin, on ne peut pas dire qu'ils l'étaient, ils n'ont pas manifesté un enthousiasme délirant.

2575 Donc, là il y a un problème, je pense, sur lequel il peut y avoir des opinions. Est-ce que la procédure qui est suivie est la procédure adéquate? Ou comment on peut contribuer à valider la rigueur de la science et de la connaissance en termes de processus. Et là, on entre dans les modifications éventuelles ou souhaitables. Mais je pense que c'est ça qu'est la procédure actuelle. Est-ce que je me trompe, monsieur?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2580 Pas du tout. Et je rajouterais là-dessus, pour répondre aussi en partie à la question de monsieur au niveau de la quantité, le document en fait état, c'est le propriétaire... il ne faut pas oublier le statut juridique des eaux souterraines qui est privé. Donc, le propriétaire d'un fonds peut également capter la quantité d'eau qu'il veut en autant qu'il n'épuise pas l'aquifère au détriment des autres utilisateurs. Et ça, c'est concrétisé dans le Code civil, et le Code civil
2585 permet un recours contre celui qui épuise l'eau, mais il ne faut pas oublier que c'est celui qui prétend que son eau est épuisée qui a le fardeau de la preuve. Donc, c'est assez énorme.

2590 Alors ça, ça pose la question de la quantité. Gérer la quantité à l'heure actuelle des eaux souterraines, il faut le faire avec la loi, le Code civil et ça, on n'a pas le choix. On ne peut pas dire: même si le Code civil dit ça, on va agir autrement. Il faut vivre avec ça.

Maintenant, il est bien clair qu'en matière d'eau souterraine, au niveau du statut juridique, on le dit très clairement à la page 17:

2595 «Le statut juridique de l'eau souterraine est-il satisfaisant?»
- peut-être que oui -

«Mériterait-il cependant d'être revu? Si oui, dans quelle perspective?»

2600 Donc là, on pourrait penser en extrapolant, si on revoit le principe juridique, le statut juridique de l'eau souterraine, on touche aux quantités et on va y aller sur un droit d'usage plutôt qu'un droit de propriété. Est-ce que c'est la bonne direction? C'est ce qu'on pose comme problématique devant cette Commission.

M. PIERRE MÉNARD :

2605 Moi, je voudrais juste conclure, monsieur le président, j'ai pris beaucoup de votre
temps, en disant que ce n'est pas parce que le Code civil existe, qu'on ne pourrait pas, au
niveau de la réglementation, penser que le promoteur-demandeur dépose une somme d'argent
au Ministère et que le Ministère deviendrait le maître-d'oeuvre des études hydrogéologiques qui
pourraient être faites et, à ce moment-là, peut-être que déjà on amoindrirait les problèmes de
crédibilité.

2610

LE PRÉSIDENT :

Ça s'en va vers un mémoire, mais c'est très intéressant comme perspective.

2615

M. PIERRE MÉNARD :

Alors, merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

2620

Merci, monsieur Ménard.

Monsieur Éric Duguay, s'il vous plaît.

M. ÉRIC DUGUAY :

2625

Bonjour, monsieur le président! Bonjour, les membres de la Commission! Mon nom
est Éric Duguay. Je suis ici en tant que citoyen.

2630

J'ai deux questions avec un constat. Donc, je vais commencer avec ma première
question. Nous avons entendu parler hier de la volonté du gouvernement d'axer un système de
gestion en fonction des bassins versants.

2635

Ma première question est la suivante: comment ce nouveau système va-t-il prendre
forme? Allons-nous assister à la création d'un nouveau palier administratif ou cette
responsabilité va être donnée aux instances déjà existantes, c'est-à-dire aux MRC ou aux
municipalités? C'est ma première question.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2640

Monsieur le président, dans les recommandations - et pour plus d'information, je
vais laisser mon collègue Pierre Auger de poursuivre, d'ajouter le cas échéant - soulignons que
dans les recommandations qu'avait faites à l'époque le Comité de bassins de la rivière
Chaudière I... on sait que ce Comité de bassins, brièvement pour l'intervenant, a été mandaté

2645

par le gouvernement à compter de 92, je pense, 92 pour établir un modèle de gestion intégrée de l'eau par bassins versants, et COBARIC II, pour l'appeler comme ça, en 96 a été mandatée pour mettre en oeuvre, si vous voulez, c'est-à-dire mettre en oeuvre, expérimenter ce modèle-là et faire un schéma directeur de l'eau et une méthode de financement.

2650

Or, le premier comité avait recommandé au gouvernement un certain nombre de choses, une dizaine de recommandations et, évidemment comme dans tous rapports, le gouvernement a pris certaines de ces recommandations, en a retenu et en a rejeté d'autres.

2655

Entre autres, le Comité de bassins de la rivière Chaudière soulignait qu'il fallait mettre des agences de l'eau au Québec. Ça n'a pas été retenu par le gouvernement, de toute évidence.

2660

Il y avait aussi, pour répondre et je viens en réponse à la question de monsieur, suggéré en recommandation qu'il y ait un secrétariat général ou un organisme quelconque qui soit, si vous voulez, l'organisme qui voit à l'ensemble des agences de bassins, s'il y en avait eu, pour faire une coordination générale. Donc, on parle ici d'agences de bassins donc, d'organismes extérieurs. On parle de secrétariat général pour gouverner l'entièreté de ces agences-là, donc une autre structure.

2665

Le gouvernement n'a pas retenu ces recommandations-là, a plutôt dit à un autre comité qu'il a mis sur pied: vous allez me dire qu'est-ce que c'est une gestion intégrée de l'eau, comment on l'applique à l'échelle hydrographique d'un bassin versant et vous allez me faire des recommandations à cet effet-là autant au plan social, économique que légal de ce qui se passe sur le territoire puisqu'il est obligé aussi de consulter la population et d'en faire rapport.

2670

Donc, on n'a pas évidemment de structure, on n'a pas de structure en vue. On attend le rapport du COBARIC. Et ça va alimenter la réflexion qui se fait également au Ministère sur la gestion intégrée de l'eau par bassins versants et qui se fait en collaboration avec l'ensemble des ministères visés par l'eau, par un comité interministériel.

2675

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que je dois conclure actuellement par rapport à la question de monsieur que, donc, il n'y a pas de nouveau palier décisionnel qui est prévu?

2680

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

2685

Et donc qu'on ferait appel aux instances déjà existantes.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2690

C'est le cas. L'approche qui est privilégiée à l'heure actuelle, c'est le milieu. Donc, le Comité de bassins de la rivière Chaudière, c'est 23 personnes issues du milieu. Pour le moment, on s'alimente à la réflexion des gens du milieu sur ce qui se passe. On sait qu'il y a une cinquantaine d'organismes tantôt qui sont exactement des comités de bassins, d'autres qui se le prétendent, bon, dans des secteurs uniques ou multi-usages. Alors, c'est les structures existantes. Donc, on n'a pas, pour l'instant, en vue la création de structure.

2695

LE PRÉSIDENT :

Ces instances-là actuellement sont en train de s'entendre sur un schéma directeur?

2700

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

Il faut faire attention de ne pas mêler l'ensemble de l'organisme qui est regroupé en partie sur le chapeau du Réseau d'Or, qui sont des organismes comme la SCABRIC qui est venue faire une représentation, comme d'autres, et CHARMES par exemple dans l'Estrie. Bon, c'était des groupes de comité de citoyens sur des rivières particulières. Il y a aussi des comités comme la Fédération québécoise du saumon de l'Atlantique qui concerne un usage bien particulier.

2705

2710

Quand on parle du Comité de bassins de la rivière Chaudière, on ne parle que sur ce bassin hydrographique-là, mandater 23 personnes pour élaborer un schéma directeur de l'eau pour ce bassin hydrographique-là seulement, toutefois avec des paramètres qui sont, entre guillemets, exportables ailleurs dans d'autres régions du Québec.

2715

Et cette réflexion-là ne concerne pas exclusivement le bassin de la rivière Chaudière, mais est un projet pilote qui va alimenter la réflexion dans d'autres régions.

2720

Par exemple, la question de la foresterie, pour ne nommer que celle-là, peut être plus présente dans d'autres régions, bien, cette question-là fait partie de l'expertise que développe actuellement le Comité de bassins de la rivière Chaudière.

LE PRÉSIDENT :

2725

Mais ça veut dire que si on semble s'orienter vers une représentation d'une gestion par bassins, le modèle administratif, lui, n'est pas déterminé et pour l'instant il n'y aurait pas de

bouleversement des paliers déjà en place, que ce soit au niveau régional, que ce soit au niveau municipal ou des MRC.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2730

Pas pour le moment, et justement dans le mandat du COBARIC, ils vont examiner: est-ce que ça devrait être la MRC, est-ce que ça devrait être le CRD, est-ce que ça devrait être les municipalités locales, un regroupement de MRC, tout ça? Et c'est actuellement purement en réflexion.

2735

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

À titre d'exemple pour la région, est-ce que la Table stratégique Outaouais fluvial parrainée par le CRD est considérée comme un organisme de bassins? C'est dans le tableau A-6 à la page 27 du Portrait régional.

2740

M. PIERRE LÉVESQUE :

On peut peut-être considérer que c'est une amorce justement de prise en charge par les gens du milieu des préoccupations au niveau des rivières. Mais pour l'instant, je ne crois pas que... Ce comité est à ses débuts, ça a commencé l'année dernière. Alors, c'est peut-être une amorce qui pourrait --

2745

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2750

Et savez-vous qui en fait partie? Quels sont les acteurs qui en font partie?

M. PIERRE LÉVESQUE :

2755

Oui, le CRD, les municipalités et les associations à caractère faunique et environnemental.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2760

Donc, c'est une approche milieu comme pour les expériences qui ont lieu ailleurs.

M. PIERRE LÉVESQUE :

Oui.

2765

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

2770 On peut peut-être souligner, monsieur le commissaire, que nous invitons - peut-être profiter de cette tribune-là - tous les comités de bassins qui sont inconnus au Ministère de nous faire part de leur expérience, parce qu'on prétend s'être branché sur la plupart mais sans doute que, sur certaines rivières, il y a des comités de bassins qui existent et qui ne nous ont pas fait part de leur existence. Et dans les mois qui viennent, on va, avec la collaboration d'autres groupements, d'autres organismes, regrouper ces gens-là pour entendre leur problématique particulière.

2775 **M. ÉRIC DUGUAY :**

2780 Monsieur le président, si vous me permettez de renchérir. Ici, on parle d'un système de gestion de territoire de bassins versants, ce qui donne un certain pouvoir administratif. Ici, on parle d'associations, on n'a pas encore conclu quelles instances vont être impliquées.

2785 Mais si on prend le cas du territoire ici, on prend la MRC Des Collines qui recoupe trois bassins versants, comment on pense, dans la version préliminaire, comment on pense donner ces pouvoirs-là à une MRC? Si on pense que ça être au niveau municipal, c'est comme si on venait amoindrir l'importance des MRC. Ou sinon, comment les liens entre MRC et cette nouvelle instance ou ce nouvel organisme va se faire? Est-ce qu'on a déjà commencé à penser à ces questions-là?

2790 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Oui, monsieur le président. Alors, effectivement, on réfléchit sur cette problématique-là. J'évoquais tout à l'heure que le Comité de bassins va examiner la possibilité de remettre la gestion d'un bassin hydrographique entre les mains de la MRC, il nous donnera ses recommandations à cet effet-là.

2800 Mais il faut aussi considérer, par exemple, si dans un bassin versant comme la rivière Chaudière où il y a huit MRC, on applique, par exemple dans chaque schéma d'aménagement, la Politique de protection des rives en donnant des marges comme exemple de protection de la rive différente dans chaque schéma, ce qui est fort courant, par exemple, une bande de protection de 7 mètres dans la MRC 1, 8 dans l'autre, 10, 3, alors selon leurs besoins, est-ce qu'un organisme ou celui qui gèrera un schéma directeur de l'eau ou, le cas échéant, c'est au titre de projet pilote, aura à déterminer, bien, pour l'entièreté du bassin hydrographique, la protection devrait plutôt être de 12 mètres uniformément partout.

2805 Ce qui pose la question, et je fais du pouce sur ce que monsieur pose comme question, qui pose la problématique suivante: qu'est-ce qui va avoir préséance? Le schéma directeur de l'eau ou le schéma d'aménagement? Donc, on se retrouve en dynamique de juridiction existante, les pouvoirs des municipalités voulus et votés par le gouvernement et une structure ou

2810

l'application d'un schéma directeur de l'eau qui se buterait à ces choses-là et qui n'aurait pas de force exécutoire dans le cas où il n'y a pas de préséance.

2815

Donc, on est en train de travailler ce point-là particulier, mais plusieurs autres points se posent. Par exemple, si vous êtes à cheval entre deux bassins versants, vous êtes régi par quoi? Le schéma directeur de l'eau de A ou de B? Le schéma d'aménagement de A ou de B?

2820

Alors, les problématiques sont connues pour beaucoup parce qu'on a des expériences étrangères qui nous alimentent, notamment les Français mais dans d'autres pays également. Mais c'est des problématiques à considérer et c'est la juridiction ultimement qui aura charge de ça à considérer.

2825

Et je vous souligne en terminant que le Comité de bassins de la rivière Chaudière, le projet pilote comporte 23 personnes et aucun groupe n'est majoritaire. Les municipaux sont plus nombreux forcément, il y a plus de municipalités que tout autre, mais ils sont huit, le milieu agricole quatre, le milieu industriel quatre et les groupes associatifs, donc ils n'ont pas la majorité au conseil.

LE PRÉSIDENT :

2830

Est-ce que ça va, monsieur?

M. ÉRIC DUGUAY :

2835

Je vous remercie. Avant de passer à ma deuxième question, je voudrais tout simplement faire un petit constat. Depuis hier, on entend souvent, on a entendu abondamment parlé de l'eau et de sa commercialisation. Mon constat porte sur l'éthique sur la politique québécoise et de sa population sur les valeurs morales de la commercialisation de l'eau.

2840

Je regarde le discours actuel, le discours actuel utilise beaucoup les termes marchands tel «l'or bleu» comparativement à l'or noir et ainsi que «eau, un enjeu stratégique global» qu'on retrouve dans le document.

2845

Monsieur le président, pour ma part, je trouve ça très dangereux. L'eau n'est plus considérée comme un besoin essentiel et public mais comme une ressource privée et vendable. Des projets de privatisation et de la distribution de l'eau, tel que sur l'Île de Montréal, indiquent une présence de faiblesse des pouvoirs publics à protéger ce bien commun des capitaux.

2850

La pauvreté actuellement est un phénomène grandissant et troublant au niveau mondial, canadien, québécois et même ici en Outaouais. Puisque cette population n'a presque pas de pouvoir d'achat, elle ne constitue pas un marché viable. Un accès universel à de l'eau potable doit être un impératif, sinon cela constitue un potentiel d'exclusion d'une population à une matière vitale.

2855 Le problème existe déjà en partie car à une autre échelle, en 1994, approximativement 381 millions d'Africains manquaient d'eau potable. Et étant donné l'élément de pauvreté chez ceux-ci, les probabilités sont qu'ils ne constituent pas un marché intéressant si nous voulons que notre eau soit vendue en vrac.

2860 Donc, je voudrais que nous clarifions une chose, et cela est ma dernière question. L'eau comme l'air est un bien public vital, comment pouvons-nous éviter comme société que l'eau devienne un enjeu commercial?

LE PRÉSIDENT :

2865 Est-ce qu'il y a une réponse à une question? Je pense que vous posez une question que tout le monde se pose.

M. ÉRIC DUGUAY :

2870 Je l'espère.

LE PRÉSIDENT :

Bien oui, bien oui.

2875 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Écoutez, monsieur le président, je reviens à la base, pour ne pas dire la Bible, du document de consultation.

2880 **LE PRÉSIDENT :**

Surtout pas!

2885 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Surtout pas. Alors qui exprime bien que l'économique, au niveau du développement durable, est présent, bien sûr, mais dans la stratégie développement économique on souligne:

2890 «A pour but de satisfaire les besoins présents des Québécois et des Québécoises sans pour autant remettre en cause la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.»

Donc, il n'y a pas seulement une connotation économique dans tout ça. On parle de l'eau, comme à la page 7 notamment, les principes qui vont guider le gouvernement dans l'élaboration d'une politique, et on termine un paragraphe en soulignant:

2895

«Il a insisté également - on parle ici du premier ministre - il a insisté également sur le fait que nous sommes une société qui a besoin de se développer sur le plan économique en fondant notre développement sur nos atouts.»

2900

À ce sujet, l'eau a été considérée comme un de nos actifs pour nous aider à raffermir notre position socio-économique du Québec. Dans cette foulée-là, vous noterez aussi à la conclusion de ce document-là qu'on souligne, et je cite:

2905

«Le défi qui se présente maintenant est encore plus grand puisqu'il s'agit d'assurer la pérennité de l'eau dans une perspective de développement durable au cours du prochain siècle et la consultation devra dégager une vision de la ressource et de préciser nos responsabilités face à la communauté internationale pour une richesse que tous les pays ne possèdent pas nécessairement en qualité et en quantité suffisante.»

2910

Donc, on positionne là-dessus l'importance du Québec sur les marchés internationaux dans les pays qui ont une qualité et une quantité de moins en moins grande. Il y a une problématique qu'on doit considérer et, avec 3 % des ressources, le Québec se doit d'être partie à cette... Et on signale aussi qu'il est un interlocuteur crédible et valable dans les débats internationaux à cet effet-là.

2915

C'est une préoccupation. Ça a été exprimé en mars dernier par la Conférence française sur l'eau présidée par monsieur Chirac où près de 1 000 intervenants ont assisté à cette conférence-là pour parler de l'importance au niveau mondial de l'eau. Et si nous, nous parlons actuellement de gestion intégrée de l'eau, sachez que dans certains pays ils parlent de la gestion holistique de l'eau. Alors, on comprend toute la culture et tous les aspects beaucoup plus larges que la gestion intégrée.

2920

2925

Alors, je pense que ces préoccupations-là sont présentes. Le document, encore là, est un document d'amorce. Il n'est pas complet, pas exhaustif et il a ces défauts-là, mais il a tenté d'avoir une vision très large.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2930

Mais outre les belles considérations morales et politiques, le Québec a adhéré à un certain nombre d'engagements. Par exemple, la Charte du réseau international des organismes de bassins doit, j'imagine, contenir des principes là-dessus. Les accords de Rio, auxquels le Québec a adhéré, doit contenir des principes là-dessus qui, pour les citoyens, peuvent garantir le positionnement de l'État à l'égard de ces considérations morales et politiques là?

2935 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Absolument. Vous avez tout à fait raison, monsieur le commissaire. D'ailleurs, pour ne parler que de cette Charte des organismes de bassins, c'est le gouvernement du Québec, par un décret, donc formellement qui a adhéré à la déclaration de Mexico en 96, par laquelle on
2940 déclare notamment que la gestion intégrée est un principe auquel on adhère, l'échelle du bassin versant, la concertation. On pourra d'ailleurs déposer auprès de la Commission les éléments de cette déclaration-là qui ont été signés et qui font partie d'une charte qui a été signée d'ailleurs par 40 pays. Il y en a plus que ça même qui en font partie maintenant de ce réseau-là et une centaine d'organisations.

2945

M. ÉRIC DUGUAY :

Est-ce que ça serait possible de savoir finalement, parce que la gestion a toujours un but, la gestion ce n'est pas un but en soi, est-ce que l'eau est vraiment devenue un enjeu commercial au niveau planétaire et si oui, est-ce qu'on a pris en considération, que ce soit au
2950 niveau environnemental mais surtout au niveau social, des conséquences d'une commercialisation de l'eau, de lui donner une valeur?

On qualifie l'eau d'or bleu, on peut prendre le comparatif avec l'or noir, le pétrole, sauf que c'est deux degrés, un est essentiel à la vie; l'autre est essentiel à une consommation d'un produit, c'est tout. Et a fait une guerre, des guerres pour une simple consommation. C'est tout.

Donc, si possible, si je peux donner le mandat à la Commission de non pas répondre mais de poser ce genre de question-là à d'autres instances. Merci.

2960

LE PRÉSIDENT :

Alors, soyez sûr que ça, on se la pose. Je ne veux pas vous donner le niveau de conviction ou la position de la Commission là-dessus. Je veux juste vous dire que parmi les sources, il y a de nombreux écrits qui existent sur ces questions-là. Beaucoup de gens déjà ont signalé le livre de monsieur Petrella qui circule en masse et qui soulève ces questions-là.

Nous avons déposé dans les centres de documentation le dernier numéro de la revue Agora qui soulève aussi, par d'autres biais, ces questions-là. Il y a toujours le problème à propos de la commercialisation de l'eau, de ce que l'Agora appelle «Commercialiser la réalité elle-même» et la commercialisation de ce qu'il appelle «l'eau virtuelle» en disant, quand on vend du blé, c'est aussi de l'eau transformée qu'on vend et il y a là un marché virtuel. Alors là, il y a toute une série de débats sur l'entrée d'une partie de l'eau dans le secteur économique.

Mais vous avez tout à fait raison par rapport à l'affirmation de base comme quoi l'eau est une ressource vitale, un bien vital, et toute politique ou toute stratégie devra tenir en compte un principe social reconnu qui est celui de l'accès des pauvres à l'eau comme d'un bien essentiel. Ça fait partie des principes de base. Ça marche?

2975

Monsieur Marcel Robert, s'il vous plaît.

2980

M. MARCEL ROBERT :

Monsieur le président, commissaires, mesdames et messieurs. Je ne sais pas si je dois m'identifier encore une fois, je suis venu hier soir.

2985

LE PRÉSIDENT :

Il me semble que je vous reconnais et j'ai même confondu votre prédécesseur tantôt, monsieur Ménard, pour vous.

2990

M. MARCEL ROBERT :

Si je peux ajouter un petit commentaire là-dessus en tant que Comité de citoyens, nous sommes heureux des mandats que notre maire a au niveau de la MRC, spécialement en ce qui concerne la protection des eaux. Peut-être que le Comité de citoyens a une petite affaire à voir avec l'orientation qu'il a prise au sein de la MRC.

2995

LE PRÉSIDENT :

Je ne voudrais pas faire de politique municipale, monsieur Robert.

3000

M. MARCEL ROBERT :

Non, je ne veux pas faire de la politique, monsieur le président. J'ai deux questions. J'étais pour vous dire, je serai ici pour la soirée, je ne sais pas si vous avez le temps pour...

3005

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire que ce soir, je vais aborder la question des piscicultures. Maintenant, si vous voulez me parler d'eau souterraine, je ne voudrais pas qu'on reprenne le récit de Lochaber puisque je l'ai censuré tantôt. Alors, posez-moi des questions autour des études, mais pas une étude de cas sur Lochaber, s'il vous plaît.

3010

M. MARCEL ROBERT :

Je vous remercie. En tant que membre du Comité de citoyens, nous avons déjà un fermier un peu écologique si je pourrais m'exprimer ainsi et qui se trouve entouré parfois de confrères aussi dans la production agricole qui utilisent les matières résiduelles des pâtes et papiers.

3015

3020

Alors, la gestion des matières résiduelles dans la région de l'Outaouais, si je saisis bien la situation, inclut l'utilisation des résidus de papetières comme fertilisant. En plus de l'odeur de ces boues usées, ferme écologique ou environnementale, elles contiennent une multiplicité d'éléments tels que l'aluminium, l'arsenic, le mercure.

3025

À Thurso, en plus des éléments, je ne les ai pas tous nommés, ces éléments sont mélangés avec les eaux usées de la ville et de l'usine. Alors, on peut ajouter à ces eaux des pathogènes tels que des coliformes fécaux, la salmonelle.

3030

Alors, ce qui nous préoccupe dans la protection des eaux souterraines, c'est, présentement d'après nos observations, on semble beaucoup essayer d'influencer les cultivateurs à utiliser cette matière, et je n'argumente pas ici si c'est bon ou si ce n'est pas bon pour le sol. Et puis on est préoccupé par une pollution possible de la nappe phréatique parce que beaucoup de nos résidents dans la municipalité en campagne ont des puits de surface et certains ont des puits artésiens. Et puis plusieurs s'approvisionnent de source.

3035

3040

Alors, compte tenu du répandage de ces boues usées-là sur les champs par des producteurs agricoles, et puis des fois celui qui est un peu écolo, de chaque côté de lui on accepte de répandre ces boues, les normes présentement, j'amène ça à votre attention parce que ça va devenir peut-être un problème, les normes, apparemment il y en a d'établies, mais qui s'assure de leur application?

3045

D'après nos observations, c'est pas mal laissé aux producteurs agricoles de suivre certaines normes qu'on aurait établies. Alors, c'est mon point de vue et ma question, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

3050

Alors, est-ce que vous avez des données là-dessus à la région sur l'utilisation de boues résiduelles et de leur application sur les terres cultivées?

M. PIERRE LÉVESQUE :

3055

Effectivement, monsieur le président, monsieur Dubuc va donner réponse à ces questions.

M. DANIEL DUBUC:

3060 En vertu du règlement de l'application de la loi, les produits exogènes à l'agriculture nécessitent une autorisation cas par cas du ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

3065 C'est quel règlement ça?

M. DANIEL DUBUC:

3070 Le règlement de l'application de la loi, c'est le Q-2,r.1.001. Les projets nécessitent une autorisation en vertu de l'article 22 de la loi.

Lorsqu'on voit dans le Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles, évidemment le Ministère fait la promotion ou favorise la non-élimination et la valorisation de ces produits-là.

3075 Pour encadrer l'activité, en 97, le Ministère a révisé le Guide de valorisation agricole des matières résiduelles. Dans le guide, il y a beaucoup de paramètres au niveau de l'arsenic, cadmium. Les promoteurs de projet doivent faire la caractérisation du produit.

3080 On relève souvent la présence de cadmium, arsenic, mais il faut se le dire, que ce soit des résidus municipaux ou même les fumiers, tous ces produits-là, ils sont déjà, ils sont présents. C'est une question de concentration. Quelle concentration qui est acceptable ou non acceptable? C'est à ce niveau-là que le ministère de l'Environnement a encadré l'activité en produisant des critères d'acceptabilité.

3085 Au niveau du suivi des projets, là on autorise les projets, on en fait des suivis de façon sporadique, soit lorsqu'on a des plaintes ou des opérations systématiques qu'on a.

3090 Au niveau des risques de pollution de la nappe par des matières fertilisantes, azote, phosphore, potasse, le Guide de valorisation des résidus a été fait de façon à s'intégrer aux nouveaux règlements sur les activités agricoles. Si un producteur agricole a besoin d'un plan de fertilisation, le plan de fertilisation doit être ajusté pour tenir compte des apports de boues.

3095 On pourrait dire d'une certaine façon que la boucle est bouclée parce que les deux autorisations ou les deux mécanismes sont en harmonie.

LE PRÉSIDENT :

3100 Supposons un cultivateur qui veut utiliser les boues résiduelles d'une usine de pâtes et papiers ou, comme dit monsieur, parfois avec un mélange, si j'ai compris, de boues d'usine municipale ou de fosses septiques, il doit s'adresser à vous pour avoir l'autorisation. Est-ce que c'est chaque utilisateur qui doit le faire ou s'il y a des intermédiaires qui font ça?

M. DANIEL DUBUC:

3105 Si on regarde la situation de l'Outaouais, il y a certaines situations... si on prend les dossiers des fabriques de pâtes et papiers, parce que c'est les dossiers où il y a le plus gros volume de demandes d'autorisation, on a deux fabriques, c'est la fabrique elle-même qui demande l'autorisation. On a deux autres que c'est les producteurs agricoles qui font la demande, mais le dossier est monté par un consultant, tout le même consultant.

3110 Là, on a abordé la question des boues de fosses septiques. C'est un cas particulier. Les boues de fosses septiques, c'est des produits non stabilisés. On n'a pas de projet de valorisation agricole autorisé de boues de fosses septiques. C'est un cas vraiment à part les boues de fosses septiques.

3115

LE PRÉSIDENT :

 Le promoteur qui veut faire ça, il vous demande une autorisation. Il doit obtenir de vous une autorisation?

3120

M. DANIEL DUBUC:

Oui.

3125

LE PRÉSIDENT :

 C'est bien ça. Est-ce que vous procédez à une caractérisation ou à une analyse de ces boues-là qui doivent être utilisées?

3130

M. DANIEL DUBUC:

 C'est le promoteur lorsqu'il présente un projet, dans le Guide de valorisation, il y a toute la méthodologie d'analyse et les fréquences prévues dans le guide. Mais tout est à la charge du promoteur, de faire les analyses, de les amener dans un laboratoire accrédité pour les soumettre au Ministère par la suite.

3135

LE PRÉSIDENT :

3140 Alors, vous lui donnez le guide. Lui, il doit remplir le guide. Il doit suivre ça. Il doit faire faire l'analyse par un laboratoire. Il vous apporte les résultats. Et selon les résultats que vous obtenez, vous autorisez à des fins agricoles l'utilisation de ces résidus-là. Est-ce que c'est bien ça?

M. DANIEL DUBUC:

3145 Oui. Puis depuis l'entrée en vigueur du Guide de valorisation agricole, le nouveau modifié en 97, il y a un essor important. C'est important en Outaouais, le sort de valorisation agricole, c'est vraiment important. On a relaté des questions d'odeur, on est conscient des problèmes d'odeur, ce n'est pas une question d'eau, mais on est conscient des problèmes
3150 d'odeur puis on agit pour remédier à la situation.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3155 Mais de toute façon, est-ce que le Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers ne s'applique pas dans la mesure où il concerne l'ensemble de la gestion des déchets liquides et solides, et que l'objectif du règlement de 92 est de s'assurer de la non-toxicité de ce qui est rejeté dans l'environnement. Donc, ça concerne les boues de pâtes et papiers également.

M. DANIEL DUBUC:

3160 D'une certaine façon, on pourra répondre ensemble. Le Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers vise lorsqu'on parle de toxicité, des choses comme ça. Si on vise l'effluent qui s'en va soit au réseau, soit à la rivière, là, dans ce cas-ci on parle des boues comme telles. Au niveau des boues, l'utilisation en agriculture est autorisée en vertu de l'article 22, on n'est plus
3165 dans le Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers. Mais il y a quand même...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3170 Non, non, mais si en amont -- parce que je l'ai ici, c'est marqué «les effluents liquides et la gestion des déchets». J'imagine que les déchets, ça veut dire ce qui est solide?

M. DANIEL DUBUC:

3175 Oui, mais la non-toxicité des boues n'est pas couverte par ce règlement-là. Ce sont les effluents au cours d'eau. Peut-être que Michel pourra...

M. MICHEL ROUSSEAU :

3180 Au niveau des essais pour mesurer la toxicité, c'est fait sur les effluents liquides, c'est fait sur des micro-organismes ou des poissons, ce qui fait qu'au niveau des boues, c'est le résultat final de l'épuration des eaux usées et ces eaux usées-là épurées ne doivent pas être toxiques. Mais au niveau des boues, elles, elles doivent répondre à des critères de qualité pour être valorisées au niveau agricole. Si elles n'ont pas ces critères-là, elles ne peuvent pas être valorisées. Elles doivent être enfouies ou incinérées.

3185

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3190 Je cite le document «L'assainissement des eaux usées, état de la situation 1995», du ministère de l'Environnement, on parle du Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers, on parle du premier règlement et du deuxième, et à un moment donné on dit:

«Ce règlement prévoit également les obligations portant sur la gestion des déchets, des émissions atmosphériques ainsi que sur des exigences de suivi des effluents.»

3195

M. MICHEL ROUSSEAU :

C'est le cas.

3200

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Il y a trois affaires. Les effluents, c'est liquide?

3205

M. MICHEL ROUSSEAU :

Oui.

3210

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

C'est ce dont vous parliez. Atmosphère, c'est dans l'air, puis la gestion des déchets.

3215

M. MICHEL ROUSSEAU :

C'est le cas. C'est qu'au niveau de la gestion des déchets, ce qui était prévu principalement, ce qui est couvert par le Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers, c'est l'enfouissement. Dans le Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers, il y a des normes au niveau de l'enfouissement, le site ne doit pas relarguer des matières dans l'environnement.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3220 Alors, puisque vous le dites, ça doit être ça.

LE PRÉSIDENT :

3225 Mais est-ce que les boues sont différentes des déchets?

M. MICHEL ROUSSEAU :

C'est des déchets.

3230 **LE PRÉSIDENT :**

C'est des déchets.

M. MICHEL ROUSSEAU :

3235 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3240 Alors donc, depuis ce règlement-là, il y a une nouvelle chose qui a permis de considérer ces déchets-là comme d'éventuelles ressources et c'est là que vous faites de la valorisation en milieu agricole.

M. MICHEL ROUSSEAU :

3245 C'est qu'avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement, il y a eu l'obligation au niveau des fabriques d'installer des systèmes de traitement plus...

LE PRÉSIDENT :

3250 Performants.

M. MICHEL ROUSSEAU :

3255 ... performants. Et ça a amené la création de boues. Parce qu'en traitant ces eaux usées-là, avant le règlement, il n'y avait d'exigence seulement que d'avoir un traitement primaire, et avec l'application du règlement, ça prenait un traitement secondaire. Donc, on a beaucoup plus de boues qui ont été récupérées.

3260 Et ces boues-là, en gros, les boues primaires, c'est principalement de la fibre de bois, et ça, c'est des fibres qui peuvent être incinérées et qui ont une bonne valeur énergétique généralement et qui pouvaient être incinérées, et au niveau de l'enfouissement, qu'il n'y avait pas autant de risque de contaminer l'environnement parce que c'est surtout du carbone dont elles sont chargées.

3265 Au niveau des boues secondaires, elles sont plus riches en azote. Et dans ce cas-là, c'est pour ça que c'est intéressant de les valoriser parce que c'est un fertilisant qui est recherché et qui a une bonne valeur au niveau agricole.

3270 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, monsieur se demandait s'il y avait des normes par rapport à ces boues. Il y a des normes et les normes sont comprises dans la directive que vous donnez au promoteur.

3275 **M. MICHEL ROUSSEAU :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3280 Maintenant, est-ce que vous faites des vérifications ensuite sur le terrain?

M. DANIEL DUBUC:

3285 Oui, c'est ça, j'ai répondu tantôt à la question. On en fait de façon sporadique. Dans l'Outaouais, les vérifications se sont intensifiées suite aux problématiques liées aux odeurs. L'année passée, on a eu de nombreuses inspections, plus intenses.

LE PRÉSIDENT :

3290 Ça va, monsieur?

M. MARCEL ROBERT :

3295 Ça me satisfait, monsieur le président. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3300 Merci beaucoup.
Dernière personne cet après-midi, madame Lucie Doyon, s'il vous plaît.

Mme LUCIE DOYON :

3305 Monsieur le président, commissaires. Je serai, j'espère, claire parce que les règlements ne sont pas clairs. Ma question portera sur l'étiquetage au Québec de l'eau distillée embouteillée.

3310 Alors, je suis commerçante d'eau distillée en vrac. Alors, mes exercices présentement, c'est que seront les étapes à faire si je devenais embouteilleur au Québec d'eau distillée. Alors, je suis à la première étape d'étiquetage et ça fait six mois que je suis à cette étape-là.

LE PRÉSIDENT :

3315 Qui avez-vous vu?

Mme LUCIE DOYON :

Vu, personne. J'ai assez des téléphones.

3320 **LE PRÉSIDENT :**

En plus des «faites le 1», «faites le 2», «faites le 3», est-ce que vous avez réussi à parler à quelqu'un dans l'appareil gouvernemental?

3325 **Mme LUCIE DOYON :**

3330 Oui. Ils sont tous très gentils, mais compréhensifs monétairement, je ne le sais pas. Alors, sans nommer de nom, on va commencer par les règlements d'étiquetage au Québec pour l'eau distillée.

3335 Alors, de l'eau distillée au Québec, c'est de l'eau traitée déminéralisée. Alors, je vendrais de l'eau traitée déminéralisée au Québec. Je vous dis que je trompe la population car de l'eau traitée déminéralisée peut être beaucoup de choses. De l'eau distillée a un qualificatif et c'est distillé.

LE PRÉSIDENT :

Elle a été bouillie.

3340 **Mme LUCIE DOYON :**

Non. Oui.

LE PRÉSIDENT :

3345

Elle a été bouillie puis recommencée.

Mme LUCIE DOYON :

3350

Ce sont les vapeurs de l'eau bouillie.

LE PRÉSIDENT :

3355

Oui.

Mme LUCIE DOYON :

3360

Alors, je traverse le pont car ici on est dans l'Outaouais. Je traverse le pont et les règlements fédéraux, je vends de l'eau distillée. Alors, imaginez un petit peu ma situation à travers un pont!

LE PRÉSIDENT :

3365

C'est-à-dire que c'est en Ontario, vous tombez sous le régime de l'Ontario.

Mme LUCIE DOYON :

3370

Oui, à cinq minutes d'ici, c'est l'Ontario. D'accord? Alors je peux vendre, si mon usine est de l'autre côté du pont, je peux vendre de l'eau distillée et au Québec, vous devrez acheter de l'eau traitée déminéralisée.

Alors, ma question est très simple: pourquoi le Québec est si compliqué et que nous devons toujours passer par des qualificatifs incompréhensifs?

3375

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'imagine que c'est le ministère de l'Agriculture qui gère ça, la question des eaux?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3380

C'est le ministère de l'Environnement, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

3385 Oui? Alors, j'avais cru comprendre que le eaux embouteillées au niveau de la qualité était du ministère de l'Agriculture. Est-ce que vous avez ces deux distinctions-là?

M. MARC CLÉMENT :

3390 Je ne suis pas certain d'être en mesure d'apporter un éclairage sur l'étiquetage comme tel, à savoir s'il relève de notre Ministère ou s'il relève du fédéral.

Mme LUCIE DOYON :

3395 C'est Agriculture.

M. MARC CLÉMENT :

3400 Québec?

Mme LUCIE DOYON :

Oui.

3405 **M. MARC CLÉMENT :**

Alors, c'est un département qui n'est pas directement dans la juridiction qu'on occupe.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3410 Avant que monsieur Latulippe réponde, dites-moi, madame Doyon, l'eau distillée que vous vendez, est-ce que c'est pour des fins de consommation, d'alimentation ou pour les laboratoires?

3415 **Mme LUCIE DOYON :**

Consommation.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3420 Oui? Merci.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :

3425 Je vais demander à monsieur Lavallée de donner des éléments d'information étant donné que les règlements sur les eaux embouteillées, il y a un partage de responsabilité avec le MAPAQ.

M. MICHEL LAVALLÉE :

3430 En fait, je peux contribuer à répondre parce que le ministère de l'Environnement a eu à appliquer ce règlement-là pendant un peu plus de 20 ans, le règlement n'ayant jamais changé depuis son adoption en 1974. Il faut dire qu'à l'époque, la majorité de l'industrie des eaux embouteillées au Canada était concentrée au Québec, ce qui explique en grande partie pourquoi
3435 le Québec était la seule province à avoir adopté une réglementation.

Maintenant, concernant le problème qui est mentionné, je pense que la raison d'être du système de classification des eaux embouteillées du Québec visait à répondre à l'époque à une grande confusion qui existait sur le marché au niveau des appellations. Et dans le but de
3440 simplifier et d'avoir un système de classification le plus cohérent possible dans le cas d'une eau qui ne contient pas de minéraux, le législateur a pensé qu'un seul terme pourrait désigner le fait que cette eau-là n'ait pas de minéraux, laissant la liberté à l'embouteilleur d'étiqueter ailleurs sur son étiquette la façon de faire cette déminéralisation.

3445 Donc, effectivement l'appellation d'un tel produit c'est: eau traitée déminéralisée. Et la personne est libre d'indiquer sur l'étiquette ailleurs: «par distillation», «par osmose inversée», «par résine échangeuse d'ions» ou par toutes sortes de techniques.

Je pourrais ajouter peut-être finalement que, actuellement, le gouvernement fédéral et
3450 les gouvernements provinciaux sont en train de revoir ces questions-là et il devrait y avoir possiblement des modifications.

Mme LUCIE DOYON :

3455 Très bien. Je sais tout ça. Maintenant, il y a la grosseur des lettres qu'on pourrait parler et le côté monétaire. Parce que si vous changez le règlement, moi, mon étiquette, j'en ai besoin dans deux mois, c'est des milliers de dollars. Si vous changez le règlement dans deux mois, c'est une drôle de situation.

3460 **LE PRÉSIDENT :**

N'ayez pas peur d'un changement de règlement en deux mois au Québec, je veux dire --

Mme LUCIE DOYON :

3465

Ça va peut-être prendre un an mais on parle...

LE PRÉSIDENT :

3470

Ça, écoutez, ça serait...

Mme LUCIE DOYON :

3475

... on parle quand même de beaucoup de sous pour faire une étiquette.

M. MICHEL LAVALLÉE :

3480

Je peux donner un complément d'information sur ça. Le ministère de l'Agriculture a déjà prévu des périodes de transition permettant justement d'absorber les coûts de changement éventuel, s'il y a changement éventuel nécessité par des modifications des règles d'étiquetage. Donc, cette question, cette problématique-là est déjà prévue.

LE PRÉSIDENT :

3485

Ça veut dire que s'il y avait changement de réglementation, il y aurait comme une forme de compensation qui serait donnée pour les questions d'étiquetage.

M. MICHEL LAVALLÉE :

3490

C'est-à-dire qu'on donnerait le temps à l'écoulement des bouteilles dans le temps normal où ces bouteilles finissent pas s'user et devront être remplacées.

Mme LUCIE DOYON :

3495

3500

D'accord. Pour terminer sur ce que vous avez mentionné puis que je savais déjà, que je pouvais écrire «procédé de distillation», permettez-moi de rajouter, pour ceux qui ne le savent pas, qu'il y a des règlements de grosseur de lettres. Alors, vous mettez toute l'emphase sur «eau traitée déminéralisée» qui doit être la moitié des lettres du nom commercial et vous me donnez 1/16e de pouce pour le procédé de distillation qui est une patte de fourmi sur mon étiquette. Donc, vous mettez l'accent sur des qualificatifs qui ne me conviennent pas, qui prennent toute mon étiquette. Et la vérité étant dans le coin. Alors, ça ne me convient pas. Et j'aimerais que l'on fasse les changements le plus vite possible.

LE PRÉSIDENT :

3505

Très bien. Ça va?

Mme LUCIE DOYON :

3510

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3515

Merci, madame. Je vous en raconterai une bonne après la rencontre.

Monsieur Dupuy, je vais accepter de vous recevoir, vous m'avez dit que ce serait rapide. Je vais peut-être juste pouvoir recevoir la question, mais au moins je recevrai la question.

3520

M. HUGUES DUPUY :

Merci, monsieur le président. Madame, monsieur les commissaires. Essentiellement, c'est un commentaire que je veux apporter.

3525

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes du Conseil régional de développement, je pense?

M. HUGUES DUPUY :

3530

Hugues Dupuy du Conseil régional de développement de l'Outaouais. Je suis ici à ce titre-là, coordonnateur de la Table Outaouais fluvial. C'est un comité stratégique, c'est un comité aviseur, on dit comité aviseur, c'est de la façon qu'on dit ça, mais émet des avis pour le Conseil régional dans le cadre de toute la question fluviale.

3535

C'est à ce titre-là que je voudrais amener peut-être certaines précisions au niveau... parce qu'on la mentionne la Table, on y fait référence dans le document du portrait régional.

3540

La Table, d'abord, ce n'est pas une idée du CRDO, c'est une idée qui a été portée au CRDO par la Table des aménagistes régionale de l'Outaouais, ce qu'on appelle le TARO qui fonctionne avec le ministère des Affaires municipales.

3545

C'est un concept qui est inscrit dans la majorité des schémas d'aménagement de chacune des MRC. Essentiellement, le concept à la base de ça, c'est pour assurer la cohésion entre l'aménagement et le développement. Comme vous le savez, avec l'arrêt de la flottation du

bois dans la région, les rivières sont devenues disponibles pour le développement récréotouristique.

3550 Les papetières avaient des ententes, avaient des responsabilités face au nettoyage des rivières, ce qui s'est en partie fait, qui est en train de se terminer. Donc, ça nous ouvre une nouvelle perspective de développement économique.

3555 Puis comme vous le savez aussi, les rivières c'est - j'essaie de trouver un mot qui va être approprié - disons c'est une nouvelle poutine, en fait c'est un chiard.

3560 Quand vous regardez l'ensemble des réglementations qu'on doit appliquer pour gérer une rivière à partir des berges, à l'utilisation des berges, qui est propriétaire du fonds de l'eau, est-ce que c'est une rivière fédérale? Bon! Vous le savez comme moi, en plus de ça on parle de sécurité. C'est une histoire, c'est incommensurable comme tâche pour essayer de démêler ça.

3565 C'est pour ça que la Table des aménagistes avait recommandé au Conseil régional de développement de l'Outaouais de créer une table, un comité aviseur qui regrouperait l'ensemble des intervenants ou la majorité des intervenants qui avaient juridiction dans certains cadres dans le fluvial, ce qu'on a regroupé sous fluvial.

Donc, une fois ça fait, on a créé la Table. La Table est constituée d'une trentaine d'intervenants qui sont des ministères tant québécois que fédéraux. On a des homologues.

3570 La rivière ici, la rivière Outaouais qui est notre 50, notre autoroute, pour faire un parallèle, elle est enclavée comme notre autoroute 50. Là il faut la désenclaver. Comment on fait pour procéder à ça? Parce qu'on s'inscrit dans une dynamique de développement régional touristique puis, tout ça, ça doit se faire dans un cadre de développement durable.

3575 Donc, vous voyez, on est tout le temps en train de -- on est tout le temps pris, c'est pour ça qu'on parle cohésion, aménagement, développement.

3580 La Table s'est donc équipée avec des gens comme les gens du Comité de régularisation du niveau des eaux de la rivière Outaouais, les partenaires du ministère Environnement Faune, le ministère des Affaires municipales, les MRC, le côté aménagement et le côté développement de chacune des MRC, et c'est présidé par Marc Croteau qui est aussi le président de la CUO ici.

3585 Tout ça pour vous dire que l'ensemble de cette information-là, c'est disponible sur un site internet, c'est un site, on peut facilement s'y perdre, c'est un site immense qui est à l'adresse, je pourrai vous la citer, elle sera dans le verbatim, le <http://www.outaouais.org/outfluv>. Vous allez là, vous aurez l'ensemble des documents qui concernent cette table-là. Vous aurez son mandat. Vous aurez de quoi elle est composée et tout ça.

3590 À partir de là, il y a une réponse qu'on a obtenue cet après-midi de madame Mougeat du
ministère des Ressources naturelles, secteur énergie, qui, je vous dirai personnellement, qui
me ravit parce qu'on avait, suite au processus de classification des rivières, nous avons posé
notre candidature. Nous nous sommes dit: allons les voir, posons notre candidature.

3595 On les a invités même à venir en région parce que la région n'était pas considérée pour
leurs audiences. Ils sont venus en région présenter leur processus à la Table stratégique, qui a
alors déposé une demande de partenariat offrant son territoire avec tous ses intervenants pour
arriver à développer ce que nous, nous appelons un plan de développement intégré qui pourrait
être un plan cadre, qui pourrait être -- appelez-le comme vous voudrez. Essentiellement ce que
c'est, on appelle ça un PDI. Maintenant, on a adopté l'acronyme, c'est un PDI, plan de
3600 développement intégré.

Essentiellement ça, c'est un consensus local basé sur la vision qu'ont les locaux, les
gens, les habitants de ce qu'ils veulent voir arriver, advenir de leur rivière. Ça, l'Outaouais
fluvial, ce n'est pas juste la villégiature, ce n'est pas juste le plaisancier, c'est autant les berges,
3605 le patrimoine naturel, le patrimoine bâti, le patrimoine historique, le patrimoine de la rivière
comme tel. Puis on se retourne vers pour retrouver notre authenticité face à notre rivière et
qu'est-ce qu'on veut en faire. Tout ça en respectant l'environnement.

Essentiellement, c'est un plan de match pour nous dire, ici, un promoteur arrive dans un
3610 CLD, un Centre local de développement, il veut bâtir une marina. Où est-ce qu'on la met cette
marina-là?

Vous savez comme moi ce qui arrive dans la majorité des cas, c'est au plus fort la
poche. Maintenant, on a un plan de match qui nous dit, on a un concept qui est basé aussi
3615 avec l'Agence de traitement d'information numérique de l'Outaouais qui elle, avec le cadre
écologique de référence, peut déterminer les éléments sensibles.

À ça, on viendrait greffer l'élément historique et l'élément patrimonial, aussi tout le
potentiel archéologique qui est très riche dans la région puis souvent fort méconnu parce que
3620 pas étudié.

Donc, c'est de mettre tout ça dans un ensemble et d'avoir un outil intégré qui permette
tant au promoteur qu'au défenseur du milieu, qu'il soit historique, qu'il soit naturel, de
s'entendre. Puis à cette table-là, dans ces consensus-là au PDI, on assoit aussi les promoteurs
3625 tant privés que publics, Hydro-Québec ou Hydro-Pontiac pour les nommer dans nos cas, dans
notre cas ici. Puis là, il faut s'entendre à ce moment-là sur qu'est-ce qu'on va faire avec ça.

C'est dans ce sens-là qu'en regardant le processus de classification des rivières qui était
proposé par le groupe interministériel, le groupe de travail, on s'est dit : bon, bien écoute, ça
3630 ressemble à un PDI. On va l'appeler comme on voudra, ça ressemble à ça, c'est le même
processus. Puis on avait fait la proposition.

3635 En ce moment, on me dit que le ministère des Ressources serait prêt, Énergie Ressources serait prêt à embarquer... non, c'est encore changé, c'est Ressources naturelles qui serait prêt à embarquer dans ce projet-là. On est enchanté, allons-y.

3640 Mais tout ça, en tout cas, c'est pour vous dire que c'est une démarche, c'est une démarche qu'on amorce. On est capable dans la région d'Outaouais de faire ces choses-là peut-être avec un peu d'avance sur d'autres parce qu'on s'est doté de certains... on a pris des décisions qui sont d'aller dans cohésion, aménagement, développement. On se donne des outils.

3645 Monsieur Falardeau ici représente l'Agence de traitements de l'information numérique, ce qu'on appelle l'ATINO, qui est un partenaire privilégié dans notre cas ici parce que c'est là qu'est l'ensemble de notre information cartographique.

3650 Je me permets d'aller plus loin puis de faire une proposition à la Commission. C'est peut-être monsieur Ménard mentionnait tantôt, on regarde toute la question des nappes phréatiques. On regarde la question des aquifères. Comment qualifier un aquifère? Comment qualifier sa vulnérabilité? Comment qualifier son potentiel autant pour que ce soit une question de vie ou que ce soit une question économique?

3655 Il y a des éléments. Il y a plein d'études, vous en citez dans vos travaux, il y a en qui sont cités dans chacun des départements universitaires qui s'occupent de ça puis, encore là, on a le nez dans notre nombril parce que ça se fait partout dans le monde.

3660 Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de, je vous fais la proposition, puis je parle en mon nom propre, de regarder? Parce qu'en fait, je vous dirai que je m'essaie, parce que je l'ai fait déjà avec le processus de classification des rivières, ça a pris un certain temps mais il semble que ça marche. Qu'on fasse, qu'on étudie la possibilité de faire un banc d'essai sur l'étude. Je pense qu'on a déjà... je vois Jean qui travaille sur l'ordinateur. On a déjà un ensemble de données ici qui est déjà assemblé. On va en ajouter d'autres.

3665 Est-ce qu'on ne pourrait pas regarder dans ce sens-là avec des partenaires comme... Je vois Pierre ici, Pierre Lévesque du Ministère. Regarder qu'est-ce que c'est qu'on a, puis les études, juste de faire une compilation des études qu'on a déjà en région.

3670 Il y a une thèse, je sais, entre autres, qu'il y a une thèse de maîtrise qui a été écrite dans la MRC de Papineau sur la qualité de l'eau. L'étudiant essayait de qualifier les aquifères. Puis il s'est buté à un problème parce que c'est immense, on ne voit pas ce qui se passe en dessous. Puis il avait basé ses travaux sur la géologie que j'ai moi-même faite pour le Ministère à l'époque. Puis en essayant de comparer la géochimie des roches avec la chimie des aquifères en sachant la stratigraphie qui est au-dessus, on peut certainement commencer à avoir au moins les éléments, une solution pour qualifier.

3675

Puis je ferai donc la proposition d'étudier la possibilité de faire de l'Outaouais avec l'ATINO, étudier un banc d'essai, en faire un banc d'essai sur la qualification des aquifères au niveau du potentiel puis au niveau de leur vulnérabilité.

3680

Puis, si je peux me permettre, je voudrais juste, la jeune dame Julie Croteau, son nom m'échappe, qui a fait le commentaire tantôt, c'est intéressant au niveau de son intervention puis on en a entendu parler. Il y a quelque chose qui semble échapper dans l'ensemble de nos quêtes d'information, c'est la globalité. De mettre toutes sortes de produits, toutes sortes de substances en suspension dans un bassin, dans une rivière.

3685

Quand on calcule chacun avec ses normes, bien, c'est correct, on arrive puis on totalise, on est en bas de 1, on est capable de boire cette eau-là. Par contre, quand on regarde, est-ce qu'on étudie, est-ce qu'on est capable d'étudier la synergie qui peut s'opérer dans un tel bassin quand on met tous ces éléments-là ensemble?

3690

Puis un élément qui échappe, en tout cas qui m'a paru échapper à l'analyse régionale, c'est en amont sur la rivière Outaouais, il y a deux laboratoires d'énergie atomique du Canada qui sont situés à Chaulk River puis à Deep River. Puis ces gens-là ont perdu pendant des dizaines d'années, ils ont eu des fuites, c'est documenté, de milliers de litres par jour qui s'écoulaient dans la rivière Outaouais d'eau contaminée. Est-ce qu'on a des connaissances de ça? Est-ce que ça vient...

3695

LE PRÉSIDENT :

3700

Mais l'interrogatoire d'hier a montré que le Québec n'en a pas. S'il y en a, ils sont au fédéral ou en Ontario, mais il n'y en a pas du côté du Québec.

M. HUGUES DUPUY :

3705

En tout cas, moi, c'est juste à ce niveau-là. Peut-être de parfaire un peu ça. Parce que d'un autre côté, si on invite les gens à venir... parce que l'autre histoire de l'Outaouais fluvial c'est parce que, étant donné qu'on ne flotte plus, les bateaux vont sortir. Puis quand les bateaux sortent, bien, c'est des moteurs à deux temps jusqu'à preuve du contraire, les Sea-doo, tout ça. On fait quoi avec ça? Puis ça, on le note très bien dans le document, ça va amener une

3710

contrainte de plus sur la rivière. Qu'est-ce qu'on fait avec ça?

Donc, il y a aussi tout cet aspect-là qu'il faudra traiter, à mon avis. Je vous remercie, monsieur le président.

3715

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur.

3720 Alors, comme vous voyez, les préoccupations sont de tous ordres et fort complexes.
On se retrouve ce soir à 19 heures 30. Et je ne sais pas bien à quel moment dans la soirée,
mais les experts du ministère de l'Agriculture sont ici.

3725 Hier, il y a quelqu'un qui a ouvert des questions extrêmement importantes sur les
piscicultures, sur les quantités, sur les perspectives de développement des piscicultures, les
quantités d'eau demandées. Alors donc, on essaiera de documenter d'une manière un petit peu
plus rigoureuse cette question-là. Merci et à bientôt.

3730 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

3735

LISE MAISONNEUVE, s.o.